



Commission Interdépartementale
pour le Développement Durable

RAPPORT D'ACTIVITÉS

2023

www.developpementdurable.be



1

AVANT-PROPOS

2

LES FAITS MARQUANTS EN 2023

2.1. La Belgique a assumé sa responsabilité sociétale sur de nombreux fronts /4

2.2. Les services publics fédéraux ont contribué à des initiatives exemplaires /5

2.3. De nouvelles réglementations ont été mises sur les rails /5

2.4. Le climat et l'environnement sont restés des préoccupations majeures /6

2.5. La Belgique a présenté son deuxième examen national volontaire à New-York /7

3

LES ACTIVITÉS DE LA CIDD

3.1. Les missions de la CIDD /8

3.2. Les membres de la CIDD /9

3.3. Les activités de la CIDD /11

4

LA POLITIQUE DES SERVICES PUBLICS FÉDÉRAUX CONTRIBUANT À UN DÉVELOPPEMENT DURABLE

4.1. Le Plan Fédéral de Développement Durable (PFDD) /17

4.2. Les ODD en tant que boussole /28

5

LISTE DES ABREVIATIONS /31

1

AVANT-PROPOS

Comme chaque année, la Commission interdépartementale pour le développement durable publie un rapport annuel. Dans ce rapport, elle présente comment les différents services publics fédéraux ont concrétisé séparément et conjointement les actions du Plan fédéral de développement durable et comment ils ont concrétisé le développement durable dans leur propre fonctionnement. Elle épingle également les principales actions et initiatives que les services publics fédéraux et le gouvernement fédéral ont prises en 2023 dans le cadre du développement durable.

Le fil conducteur de ce rapport est la contribution des services publics fédéraux à la mise en œuvre de l'Agenda 2030 et à la réalisation des Objectifs de développement durable (les «sustainable development goals» ou SDG). Vous le verrez dans le rapport, les actions et initiatives n'ont pas manqué, notamment dans le cadre de la mise en œuvre du Plan fédéral de développement durable adopté par le gouvernement en octobre 2021. L'analyse indépendante publiée en mai 2023 par le Bureau fédéral du plan a révélé que les services publics avaient déjà rendu compte de plus de 90 % des 239 mesures et que seulement 30 % des mesures n'étaient pas (encore) en phase de mise en œuvre. Un prochain bilan, qui sera publié au printemps 2024, montrera que les différentes administrations ont encore progressé en la matière et que de nouvelles mesures ont été menées à bien.

Un autre rapport du Bureau fédéral du plan sur les progrès de la Belgique en matière de développement durable, publié en février 2024, révèle toutefois que les différentes mesures prises ne seront pas suffisantes. À politiques inchangées, moins d'un tiers des 17 objectifs de développement durable et des 169 sous-objectifs, que le Bureau fédéral du plan suit à l'aide de 80 indicateurs, auront été atteints d'ici 2030. Bien entendu, ces remarques concernent aussi bien le niveau fédéral que les autres niveaux politiques belges.

En 2024, la CIDD devra entamer l'élaboration d'un nouvel avant-projet de plan, étant donné qu'un Plan fédéral de développement durable doit être adopté par le nouveau gouvernement fédéral dans l'année suivant son installation. Les conclusions du Bureau fédéral du plan, mais aussi d'autres éléments tels que, par exemple, les résultats de la nouvelle analyse GAP concernant les SDG qui est en cours de réalisation ou les recommandations du Conseil fédéral du développement durable, constitueront la base de ce nouveau plan, et il en ressort déjà clairement que celui-ci, mais aussi le nouvel accord de gouvernement (dans lequel le plan fédéral doit s'inscrire), devront faire preuve de suffisamment d'ambition si la Belgique entend réaliser l'Agenda 2030 et les SDG d'ici 2030.

Je vous souhaite d'ores et déjà une bonne lecture de ce rapport annuel de la Commission interdépartementale pour le développement durable.

Dieter Vander Beke,
Président de la CIDD

2 LES FAITS MARQUANTS EN 2023

Dans ce chapitre, nous vous livrons quelques-unes des principales actions des services publics fédéraux qui ont contribué à un développement durable et qui ont marqué l'année 2023.

2.1. LA BELGIQUE A ASSUMÉ SA RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE SUR DE NOMBREUX FRONTS

Guerre en Ukraine, séisme en Turquie, inondation en Libye, conflit israëlo-palestinien, libération de prisonniers détenus en Iran... Sur la scène internationale, les multiples situations de crise ont nécessité d'activer les mécanismes de solidarité et de mettre en application le principe « leave no one behind » (ne laisser personne de côté) :

- **Ukraine** : Dès le mois de janvier 2023, Le gouvernement fédéral a donné son aval à la fourniture d'une aide militaire belge supplémentaire d'un montant de 93,8 millions d'euros à l'Ukraine. Ce soutien est venu s'ajouter aux 146 millions d'euros déjà alloués par notre pays à l'Ukraine depuis le début de l'invasion par la Russie. En mai, une nouvelle aide de 92 millions d'euros a été accordée. La moitié est allée au soutien militaire du pays, l'autre moitié a consisté en une aide humanitaire à la population civile. En décembre 2023, le gouvernement fédéral a encore débloqué 185 millions d'euros pour l'aide humanitaire d'urgence et la reconstruction de l'Ukraine. La grande majorité de ce montant, soit 150 millions d'euros, sera versée à l'agence belge de développement Enabel, qui contribuera à la reconstruction d'écoles et d'hôpitaux en Ukraine au cours des cinq prochaines années.
- **Catastrophes naturelles** : De graves inondations ont touché le Kosovo au mois de janvier 2023. Le 6 février 2023, la Turquie et la Syrie ont été touchées par un séisme dévastateur qui a fait plus de 50 000 morts et plusieurs dizaines de milliers de blessés. A la mi-mars, après le passage d'une tempête tropicale au Pérou, ainsi qu'en mai, après de graves inondations en Italie, l'aide d'urgence s'est encore mobilisée. En août, une terrible explosion de gaz à Bucarest a nécessité l'envoi de secouristes auprès des personnes gravement brûlées. Le 10 septembre 2023, la Libye a été touchée par la tempête Daniel, qui a provoqué la destruction de deux barrages et des inondations massives. Outre les importants dégâts matériels, plus de 5.000 personnes ont perdu la vie et plus de 9.000 ont été déplacées. Sur chacun de ces événements, B-FAST est intervenu.
- **Crise au Moyen Orient** : Le 15 octobre 2023, un vol spécial, affrété par la Défense belge, a permis de ramener en Belgique 105 personnes au départ de Tel Aviv. Il s'agissait de 92 Belges et ayants droit qui s'étaient inscrits sur Travellers Online et de 13 citoyens de l'Union européenne, aidés par le biais du Mécanisme européen de solidarité. En ce qui concerne l'aide apportée à la population de Gaza, la Belgique a décidé le 1er décembre 2023 d'envoyer des tentes, sacs de couchage et kits d'hygiène à la population par le biais de la coordination européenne pour un montant total de 338.700 euros. Elle a également accordé un financement additionnel de deux millions d'euros pour atténuer les effets du conflit sur les populations civiles, à travers les activités de la United Nations Relief and Works Agency for Palestine Refugees in the Near East (UNRWA).
- Le 26 mai 2023, le travailleur humanitaire Olivier Vandecasteele est de retour sur le sol belge. Une grande campagne de mobilisation lancée dans tout

le pays, ainsi que le travail acharné de la diplomatie belge, ont permis au Tournaisien de retrouver les siens après 455 jours de détention en Iran.

Tous les services publics fédéraux qui ont œuvré à concrétiser ces mesures, à commencer bien évidemment par la Défense et le SPF Affaires étrangères, ont de la sorte contribué à plusieurs cibles du SDG 16.

2.2. LES SERVICES PUBLICS FÉDÉRAUX ONT CONTRIBUÉ À DES INITIATIVES EXEMPLAIRES

- **Etats généraux de la Transition Juste** : Lancés en mai 2022 par la ministre Zakia Khattabi, les Etats généraux de la **Transitions Juste** se sont articulés sur 4 axes de travail : un Haut comité composé de 24 scientifiques, un Forum de la société civile, une Agora citoyenne et les administrations fédérales. Ils se sont clôturés en novembre 2023, avec la Conférence pour une Transition juste en Belgique. Les services publics fédéraux ont un grand rôle à jouer dans la mise en œuvre de la transition écologique. Il leur a été demandé de décrire les politiques qu'ils mènent déjà en matière de transition écologique, les défis qu'ils relèvent en termes de justice sociale dans cette transition, les obstacles qu'ils rencontrent. Ils ont également formulé des propositions pour la gouvernance de cette transition juste au niveau fédéral. Ces initiatives contribuent essentiellement à la réalisation du SDG 16.6.
- **Durabilité et Chaînes agro-alimentaires en Belgique**: Comment le gouvernement fédéral belge peut-il rendre les chaînes de valeur agroalimentaires d'importation plus durables ? Pour répondre à cette question complexe, l'Institut Fédéral pour le Développement Durable (IFDD) a commandé une **analyse approfondie des chaînes alimentaires et agricoles internationales en Belgique** sous l'angle de la durabilité. Les résultats de cette étude devraient permettre de prioriser les chaînes pour lesquelles des trajectoires de transition écologique et sociale peuvent être mises en place. Cette étude s'inscrit dans les vœux des objectifs des SDG 1, 8 et 12.
- **Devoir de vigilance et droits humains** : La mondialisation offre des opportunités aux entreprises et aux employés. Mais les risques pour les droits humains et l'environnement demeurent tout au long de la chaîne d'approvisionnement des produits et services qu'achètent les acteurs économiques. L'Institut Fédé-

ral pour le Développement Durable (IFDD) a sollicité la collaboration de HIVA-KULeuven, Adelphi et The Shift pour concevoir une **boîte à outils sur le devoir de vigilance**, destinée aux PME. Elle se compose d'une auto-évaluation et d'un manuel en ligne qui les aident à identifier, prévenir, atténuer et rendre compte de la manière dont elles abordent les incidences négatives réelles et potentielles sur les droits humains dans leurs propres opérations, leur chaîne d'approvisionnement et leurs autres relations commerciales. Un tel outil sert les SDG 1, 8, 12 et 16.

- **Intégration des SDG dans les notes de politique générale** : Novatrice à l'échelle européenne, cette initiative vise à promouvoir l'implémentation des ODD (Objectifs de Développement Durable – Sustainable Development Goals (SDG)) par le gouvernement fédéral, d'une part, et à utiliser les ODD comme cadre pour rendre les politiques plus cohérentes, d'autre part. Le 23 juillet 2021, le Conseil des ministres a donc décidé que chacun des membres du gouvernement devait intégrer chaque année les ODD et les cibles ODD dans ses notes de politique générale. L'analyse des notes de politique 2023 a établi que, sur 42 notes, 31 intègrent explicitement les ODD et/ou leurs cibles. 3 notes politiques font une référence générale au développement durable ou aux ODD dans une annexe ou une section distincte. La volonté est de répondre aux attentes du SDG 16.6.

2.3. DE NOUVELLES RÉGLEMENTATIONS ONT ÉTÉ MISES SUR LES RAILS

L'année 2023 aura été marquée par l'adoption par le Conseil des ministres de divers projets ou avant-projets de loi ou d'arrêtés qui s'inscrivent dans des démarches de développement durable. Passons-en quelques-uns en revue :

- **3 mars 2023** : le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal concernant l'élaboration, la révision et différentes mesures du plan fédéral de réduction des biocides. Le projet d'arrêté royal établit avant tout un cadre pour l'élaboration et la révision du plan fédéral de réduction des biocides qui vise, sur base du principe de précaution, à assurer un niveau élevé de protection de la santé humaine, de la santé animale et de l'environnement en accordant une attention particulière à la protection des groupes vulnérables. **L'arrêté royal fixant le plan fédéral de réduction des biocides** a été promulgué le 26 octobre 2023. Cette

mesure contribue au SDG 3.9.

- 12 avril 2023 : Le Moniteur Belge publie la version **septies de la Circulaire 307 relative à l'acquisition de véhicules par les services publics fédéraux**. Celle-ci impose qu'à partir du 1er juillet 2024, 100 % des bons de commandes pour véhicules sont des véhicules propre zéro émission. Des exceptions sont prévues pour les services particuliers comme la protection civile, les pompiers, la Défense, la Sûreté de l'Etat, etc. Ici, ce sont les SDG 12 et 13 qui sont concernés.
- 9 juin 2023 : Le Conseil des ministres a approuvé un avant-projet de loi modernisant la réglementation entourant l'exploitation des fonds marins. La loi actuelle date de 2013 et des travaux sont en cours au niveau international sur le « Code minier ». L'avant-projet de loi prévoit ainsi la possibilité de compléter les règles, règlements et procédures de l'Autorité internationale des fonds marins par des règles nationales plus ambitieuses, notamment en ce qui concerne la protection du milieu marin, la protection de la vie humaine, l'intérêt général et les intérêts de l'État belge. Ce texte accorde une attention particulière à la notion de durabilité et de transparence. Les liens avec les SDG 8.4 et 14.2 sont évidents.
- 23 juin 2023 : le Conseil des ministres a approuvé un projet d'**arrêté royal interdisant l'exportation de certaines substances dangereuses vers des pays non-membres de l'UE**. Il vise spécifiquement les substances toxiques interdites en Belgique et dans l'Union européenne mais encore exportées en dehors de l'Union européenne. L'arrêté royal a été promulgué le 19 novembre 2023. Une nouvelle mesure qui vient en soutien au SDG 3.9.
- 13 juillet 2023 : Paraît **la loi sur la prévention et la lutte contre les féminicides, les homicides fondés sur le genre et les violences**. Elle définit la notion de féminicide officiellement, permet de collecter des données statistiques, améliore les droits et la protection des victimes et prévoit de former la Police et les magistrats. La mesure contribuera au SDG 16.1.
- 9 octobre 2023 : C'est au tour de la **loi visant à renforcer la politique fédérale de lutte contre la pauvreté** de paraître au Moniteur. Elle stipule qu'un Plan fédéral de lutte contre la pauvreté et les inégalités doit être adopté par le Conseil des Ministres dans les douze mois après l'installation de celui-ci suite au renouvellement complet de la Chambre des représentants. Le SDG 16.6 s'en trouve renforcé.
- 10 novembre 2023 : Le Conseil des ministres a adopté un avant-projet de loi relatif à l'évaluation des incidences environnementales des plans et programmes fédéraux et à la participation du public. Il consiste en une actualisation de la loi relative à l'évaluation des incidences de certains plans et programmes sur l'environnement et à la participation du public lors de leur élaboration (loi SEA). Les SDG 13, 14, 15 et 16.6 bénéficieront de cette mesure.
- 8 décembre 2023 : Le Conseil des ministres a donné

son aval sur un avant-projet de loi visant à renforcer la politique fédérale en matière de handicap. La volonté est d'ancrer dans la loi le principe d'adoption et l'évaluation d'un Plan fédéral handicap par législature. Il s'agit d'une contribution au SDG 8.5.

- 22 décembre 2023 : Il a accordé son feu vert à un avant-projet de loi instituant un indice de réparabilité et de durabilité pour les biens. L'indice consiste en une mise en œuvre d'une action du **Plan d'action fédéral pour une économie circulaire** et tend à encourager la réparation et le prolongement de la durée de vie de certains biens. Cette mesure contribue au SDG 12.

2.4.

Le climat et l'environnement sont restés des préoccupations majeures

- 3 mars 2023 : Le Conseil des ministres a pris acte de la version finale des **mesures d'adaptation fédérales 2023-2026**, adoptées en vue d'une société résiliente au changement climatique d'ici 2050. Chaque service public fédéral a été invité à proposer une ou plusieurs mesure(s) relevant des compétences fédérales et conforme(s) à la stratégie européenne d'adaptation. Les mesures proposées ont été rassemblées de manière cohérente en huit domaines d'action : recherche, biodiversité, infrastructures, ressources naturelles, santé, gestion des risques et des crises, coopération internationale et sensibilisation.
- 21 avril 2023 : Le Conseil des ministres a donné son accord sur la contribution fédérale au projet de Plan national intégré de l'énergie et du climat (2021-2030). Le **Plan fédéral pour l'énergie et le climat (PFEC)** a été mis à jour et complété sur la base de décisions renforcées concernant, entre autres, la sécurité de l'approvisionnement et en fonction de l'accélération de la transition énergétique. Des politiques renforcées et nouvelles ont également été adoptées dans des domaines stratégiques, notamment la fiscalité et les finances, le transport et la mobilité, l'économie circulaire et les bâtiments publics fédéraux.
- 5 juin 2023 : Le Service public fédéral Santé publique, Sécurité de la chaîne alimentaire et Environnement a publié le **rapport « Implications of the climate transition on employment, skills, and training in Belgium »**. Celui-ci examine l'incidence de l'objectif de neutralité climatique 2050 sur le marché du travail belge, dans le cadre de la transition écologique de notre pays.
- Novembre/Décembre 2023 : Une importante délégation belge a participé à la 28e Conférence des parties à la Convention des Nations unies sur le climat (COP28) à Dubaï. Plusieurs sujets ont été abordés lors de cette

COP, notamment la transition énergétique, les nouveaux mécanismes internationaux de financement des pertes et préjudices liés à la crise climatique, la mise en œuvre d'un programme de travail sur la transition juste, la finalisation du programme de travail sur l'objectif global d'adaptation et la poursuite des discussions sur le nouvel objectif de finance climatique internationale.

Les institutions fédérales concernées par ces différentes actions apportent indéniablement leurs pierres aux SDG 3, 13, 14 et 15.

2.5.

La Belgique a présenté son deuxième examen national volontaire à New-York

En juillet 2023, la Belgique a présenté son **deuxième Examen National Volontaire (ENV)** aux autres États membres de l'ONU à l'occasion du Forum politique de haut niveau à New-York. Ce rapport est le fruit d'une collaboration entre les différents niveaux politiques, la société civile et le secteur privé. Il montre le chemin que la Belgique a déjà parcouru dans la mise en œuvre des ODD (SDG – Sustainable Development Goals). Il révèle que les gouvernements belges ont adopté de nombreuses initiatives politiques en faveur des ODD. Cependant, il reste encore de nombreux défis à relever. Selon les statistiques nationales, la Belgique était en passe d'atteindre les objectifs pour seulement 20 des 51 indicateurs évalués en 2022. A nouveau, c'est le SDG 16.6 qui s'applique.

3

LES ACTIVITÉS DE LA CIDD

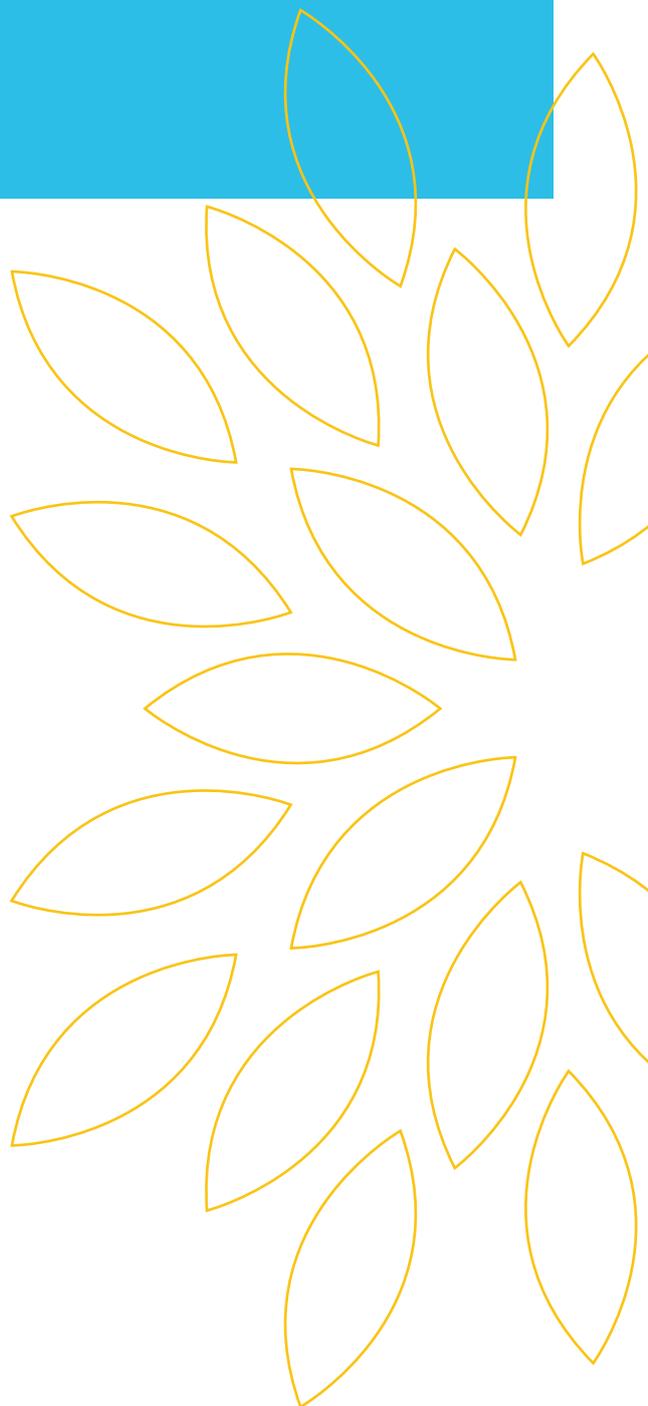
Dans ce chapitre, nous vous livrons un aperçu des missions, des membres et des activités que la CIDD a réalisées en 2023.

3.1. Les missions de la CIDD

La CIDD est chargée de préparer et de coordonner le suivi des actions des services publics fédéraux en matière de développement durable.

Elle a également pour mission légale :

- De suggérer des pistes à l'Institut Fédéral pour le Développement durable (IFDD) et des thèmes au Bureau fédéral du plan dans leurs missions visées par **la loi du 5 mai 1997 relative à la coordination de la politique fédérale de développement durable, modifiée par la loi du 30 juillet 2010 et par la loi du 15 janvier 2014**, et de veiller à leur bon déroulement ;
- De coordonner le rapport des membres, qu'ils sont tenus de rédiger 18 mois avant la fin du Plan fédéral de Développement durable (PFDD) en cours ;
- De préparer l'avant-projet de PFDD et le projet de PFDD ;
- De formuler une proposition concernant les modalités de consultation de la population sur l'avant-projet de PFDD.



3.2. Les membres de la CIDD

La CIDD est composée de représentants de tous les services publics fédéraux et du Ministère de la Défense. Les Régions et les Communautés sont également invitées à désigner un membre.

Le Bureau fédéral du Plan ainsi que l'Institut pour l'Égalité des Femmes et des Hommes et les Institutions publiques de sécurité sociale y sont représentés par un.e observateur/-trice. L'Institut Fédéral pour le Développement durable (IFDD) en assure le secrétariat et la présidence.

Le renouvellement du mandat des membres de la CIDD représentant les services publics fédéraux, pour une durée de 5 ans, a été opéré avec la publication de l'**Arrêté royal du 17**

mars 2021 portant démission et nomination de certains membres. Le mandat des représentants des Régions et Communautés a, quant à lui, été renouvelé avec la publication de l'**Arrêté royal du 7 avril 2023**.

La composition ci-dessous est la composition officielle à la date du 31 décembre 2023. Les remplaçants terminent les mandats de leurs prédécesseurs.

Président

- Dieter VANDER BEKE

Secrétaires

- Marie-Line GABRIEL;
- Cédric VAN DE WALLE.

Membres représentant les SFP, SPP et le ministère de la Défense

- Aude VAN GROOTENBRUEL, représentante du SPF Chancellerie du Premier ministre ; suppléante : Anja MICHALSKI ;

> Fin 2022, toutes deux ont démissionné de leur mandat et leurs remplaçant.e.s n'ont pas encore été désigné.e.s.

- Myriam BOUVEROUX, représentante du SPF Stratégie et Appui ; suppléant : Denil Nedev ;

> En fin d'année, Arvid Glorius a été désigné pour terminer le mandat de Mr Nedev

- Anke RENARD, représentante du SPF Affaires étrangères, Commerce extérieur et Coopération au développement ; suppléante : Katrijn COPPENS.

> En cours d'année, Anke Renard a démissionné et son/sa remplaçant.e n'a pas été désigné.e.

- Sandrine HONNAY, représentante du SPF Intérieur ; suppléante : Sophie DELVAUX ;

> En cours d'année, Sophie Delvaux a été désignée pour terminer le mandat de Mme Honnay.

- Lode BRUNEEL, représentant du SPF Finances ; suppléante : Viviane De Cocq ;

> En cours d'année, Karine Turloot a été désignée pour terminer le mandat de Mr Bruneel.

- Anne-Sophie VERHAEGEN, représentante du SPF Mobilité et Transport ; suppléante : Anne BERGHMANS ;

> En cours d'année, Dario Schollaert a été désigné pour terminer le mandat de Mme Verhaegen.

- Haoua IBRA KAKA, représentante du SPF Emploi, Travail et Concertation sociale ; suppléant : Amaury VANDEN HOUWE ;

- Géraldine ELFATHI, représentante du SPF Sécurité sociale ; suppléante : Julie DELFORGE ;

- Marielle SMEETS, représentante du SPF Santé publique, Sécurité de la chaîne alimentaire et Environnement ; suppléant : Pol GERITS ;

- Francisco VINCENT, représentant du SPF Justice ; suppléante : Vicky VAN DER LINDEN ;

- Michiel MAERTENS, représentant du SPF Économie, PME, Classes moyennes et Énergie ; suppléante : Marie COLLARD ;

> En cours d'année, Marie Collard, puis Maria Eugenia Bardaro ont été désignées pour terminer le mandat de Mr Michiels.

- Hannes DE REU, représentant du Ministère de la Défense ;

- Jean-Marc DUBOIS, représentant du SPP Intégration sociale, Lutte contre la Pauvreté et Économie sociale ; suppléant : Philippe FRINGS ;

- Olivier DETONGRE, représentant du SPP Politique scientifique ; suppléante : Maaike VANCAUWENBERGHE.

> En cours d'année, Vinciane DEBROUWER a été désignée pour terminer le mandat de Mr Detongre.

Représentant·e·s des gouvernements régionaux et communautaires

- *Bert LELIEVRE et Nancy MATTHYS, représentant.e du gouvernement flamand ;*
- *Emilie VAN DE WEYER et Achim ARETZ, représentant.e du gouvernement de la Communauté germanophone;*
- *Natacha ZUINEN et Valentine VAN GAMEREN, représentantes du gouvernement de la Région wallonne ;*
- *Pierre MOUREAUX et Elie DIAMENT, représentants du gouvernement de la Communauté française.*

La Région de Bruxelles-Capitale n'a pas désigné de représentant.e.

Observateurs/-trices

- *Patricia DELBAERE, représentante du Bureau fédéral du Plan;*
- *Lauren BRUFFAERTS, représentante de l'Institut pour l'Égalité des Femmes et des Hommes ;*
- *Christophe CROUGHS et Eva SAYES, représentant.e.s des Institutions publiques de sécurité sociale.*

En début de chaque année civile, la CIDD doit constituer son Bureau. La loi prévoit tout au plus 2 vice-président.e.s, un.e dans chaque rôle linguistique. Le secrétariat ayant reçu les candidatures de Marielle Smeets et de Myriam Bouveroux, les membres de la CIDD ont approuvé leurs candidatures à l'unanimité lors de la séance plénière de mars 2023.

3.3. Les activités de la CIDD

3.3.1. Le Secrétariat

Le secrétariat de la CIDD et de ses groupes de travail est assuré par l'Institut Fédéral pour le Développement Durable (IFDD). Chaque année, le secrétariat de la CIDD rédige le rapport d'activités de la CIDD.

3.3.2. Les réunions plénières

En 2023, les membres de la CIDD se sont réunis en plénière à cinq reprises : les 16 février, 30 mars, 29 juin, 28 septembre et 30 novembre. Les réunions plénières se sont déroulées en mode hybride dans certains cas. Les points essentiels abordés au cours de ces réunions sont expliqués ci-dessous.

A. Contributions à la mise en œuvre de l'Agenda 2030

La mise en œuvre des SDG au niveau fédéral a constitué le fil rouge des réunions de la CIDD.

> 157 indicateurs SDG alimenteront les statistiques belges d'ici 2025

Comme prévu dans le PFDD, l'Institut Interfédéral de Statistique a élaboré une proposition de liste d'indicateurs de suivi des SDG, qui a été discutée en mars 2023 avec 25 experts indicateurs provenant de 14 services publics fédéraux et d'un organisme d'intérêt public. Le débat avec les membres des principaux conseils d'avis a été organisé en avril 2023 et a rassemblé 28 experts de 16 organisations et secrétariats de conseils d'avis. 157 indicateurs ont été discutés au total. Les rencontres ont permis de formuler les propositions suivantes :

- Conserver 67 indicateurs sans changement (des ventilations seront ajoutées pour certains d'entre eux).
- Supprimer 10 indicateurs.
- Elargir la définition de 4 indicateurs et remplacer un indicateur lorsqu'une alternative sera développée.
- Ajouter 12 nouveaux indicateurs de suivi des SDG, parmi les 75 nouveaux indicateurs discutés.

Tous ces changements (sauf le remplacement d'un indicateur) pourraient être réalisés d'ici fin 2025 dans le cadre des moyens actuels de la Task force développement durable (TFDD) du BFP. Le résultat du débat social est présenté dans [une note de synthèse disponible sur le site du Bureau fédéral du Plan](#).

> Le site www.sdgs.be publie une base de données avec 145 outils SDG applicables en Belgique

La constitution de cette base de données est une des actions du PFDD. Elle compile une multitude de références d'outils qui visent au moins un des 4 objectifs suivants : sensibiliser, mettre en œuvre, communiquer, s'évaluer. Avec ses partenaires IDEA Consult et Route 2030, l'IFDD a sélectionné ces outils sur base d'éléments qualitatifs. Ils doivent en effet :

- être applicables en Belgique ;
- favoriser le passage à l'action ;
- ne pas avoir uniquement une visée commerciale.

Vous les trouverez dans la rubrique «Outils SDGs » sur le site www.sdgs.be.

> L'analyse des notes de politique générale 2023 montre que des progrès sont encore possibles pour mieux intégrer les SDG

Comme stipulé dans le PFDD et la décision du Conseil des ministres du 23 juillet 2021, l'IFDD a préparé une note de synthèse pour préparer l'évaluation présentée par la Ministre du DD au Conseil des ministres le 2 juin 2023. Les membres de la CIDD ont reçu ce rapport de synthèse qui a également été présenté en réunion plénière en juin.

42 notes de politiques générales 2023 ont ainsi été analysées, permettant d'identifier de bonnes pratiques et de formuler des recommandations pour l'exercice suivant.

- L'analyse des ODD (SDG) devrait principalement se concentrer sur les initiatives politiques proposées dans la note politique. L'IFDD fournit un outil personnalisé à cet effet. Les résultats de cette évaluation peuvent ensuite être inclus dans un chapitre distinct de la note politique pour chaque domaine politique.
- Les administrations devraient être invitées par leur ministre de tutelle, dans la limite de leurs ressources et lorsque pertinent, à réaliser une analyse de matérialité durable par domaine politique (et non par SPF/SPP ou autre département gouvernemental), avec la participation des parties prenantes.
- En outre, dans le cadre de la préparation de la prochaine législature, l'IFDD est invitée à commander une nouvelle « Gap analysis », par une organisation indépendante qui sera désignée par le biais d'un marché public, sur la mise en œuvre et la réalisation des ODD au niveau fédéral et sur les défis à relever par la prochaine législature à cet égard. Le Bureau fédéral du Plan devrait également être impliqué dans cet exercice. Les résultats de cette « Gap analysis », ainsi

que les analyses combinées de matérialité durable préparées pour chaque domaine politique, seront mis à la disposition des partis politiques représentés à la Chambre des représentants après les élections. Ces informations pourront ainsi être utilisées dans le cadre des futures négociations gouvernementales et donner une orientation sur le contenu, les objectifs et l'ambition d'un nouveau plan fédéral de développement durable qui sera élaboré par le futur gouvernement conformément à la loi du 5 mai 1997.

> La Belgique présente, aux Nations Unies, son 2e rapport sur la réalisation des SDG

Ce **deuxième rapport ENV** (Examen National Volontaire) est le fruit de collaborations entre les différents niveaux politiques des entités fédérales, fédérées et locales et les représentants de la société civile et du secteur privé. Le Conseil fédéral du développement durable a représenté la voix de la société civile organisée. Différents acteurs ont ainsi apporté leurs contributions au rapport : les syndicats, les fédérations patronales, les ONGs, le secteur de la jeunesse ainsi que le secteur scientifique et de la recherche. L'inclusion et le principe « Leave no one behind » ont été les maîtres-mots de ce processus.

En juillet 2023, la Belgique a présenté son deuxième rapport volontaire aux Nations Unies. Elle a montré l'évolution des efforts réalisés depuis 2017, ainsi que les nouvelles initiatives, les progrès et les défis à mi-chemin durant la période de mise en œuvre de l'Agenda 2030. Elle a indiqué que les différents gouvernements belges ont adopté de nombreuses initiatives politiques en faveur des SDGs. Cependant, il reste encore de nombreux défis à relever. Selon les statistiques nationales, notre pays était en passe d'atteindre les objectifs pour seulement 20 des 51 indicateurs évalués en 2022. La réalisation des SDGs se heurte à de nombreuses difficultés. Parmi les principaux défis à relever figurent les conséquences de la pandémie de COVID-19, l'incertitude géopolitique croissante, la crise climatique, la perte de biodiversité, les inégalités sociales, le lien entre la numérisation et le développement durable et le rôle central de l'éducation.

B. Suivi des instruments de la loi

Les réunions plénières abordent de façon récurrente le suivi des activités des groupes de travail et l'évolution des instruments de la loi de coordination de la politique fédérale de développement durable.

> Une année supplémentaire a été nécessaire pour finaliser l'avant-projet de 2e Plan d'action national « Entreprises et Droits humains »

67 actions, réparties en 16 thèmes, constituent à présent la trame du projet de 2e PAN « Entreprises et Droits humains », qui a été présenté aux membres de la CIDD à plusieurs reprises depuis le début du processus. Après l'élaboration d'une feuille de route approuvée par le Coormulti, la consultation des parties prenantes en Belgique avait été lancée de janvier à mai 2022. Cette consultation avait pour objectif de permettre aux différentes parties prenantes de soumettre leurs recommandations et propositions d'actions, sur base des résultats de l'évaluation de base nationale (National Baseline Assessment - Evaluation nationale de base).

Initialement prévu pour fin juin 2022, ce plan a plus d'un an de retard sur le calendrier prévu. Le niveau d'ambition de la première mouture a en effet été jugé trop faible par les deux ministres de tutelle, à savoir la ministre en charge des Affaires Etrangères et la ministre en charge Développement Durable. Elle ont alors pris l'initiative d'exiger un renforcement de l'apport fédéral avant d'en discuter sur le plan politique. Les membres du groupe de travail de la CIDD, représentant les administrations publiques tant fédérales que régionales, ont dès lors examiné, chacun dans le cadre de leurs propres compétences, quelles actions et initiatives peuvent être prises pour remédier aux lacunes identifiées dans la NBA, ainsi que les actions supplémentaires qu'elles peuvent entreprendre en matière d'entreprises et de droits humains.

Voir aussi le rapport d'activités du Groupe de Travail « Responsabilité sociétale ».

La discussion politique va s'engager début 2024 à propos du contenu de cette nouvelle mouture de l'avant-projet de plan d'action.

> Comment mettre en œuvre le Devoir de Vigilance ? L'IFDD a présenté une boîte à outils pour les PME

Après avoir été présentée en octobre 2023 lors du SDG Forum, la **toolbox « Due Diligence »** pour les PME est présentée aux membres de la CIDD en novembre.

Voir aussi le rapport d'activités du Groupe de Travail « Responsabilité sociétale ».

> La stratégie fédérale « Beyond Food » a exploré les filières d'importations (agro)alimentaires durables

L'étude confiée par l'IFDD à un consortium de chercheurs vise à analyser les aspects de développement durable dans les chaînes agroalimentaires internationales qui approvisionnent la Belgique. Il s'agissait

donc d'identifier ces filières, de comprendre les problématiques en matière de développement durable, de connaître les initiatives existantes en Belgique et en Europe, de prioriser les filières pour lesquelles des trajectoires de transition écologique et sociale peuvent être mises en place et de formuler des recommandations politiques fédérales.

L'étude, publiée en 2023, a montré que les filières prioritaires sur lesquelles la Belgique a la capacité d'intervenir sont celles du café, du cacao, du soja et de l'huile de palme. Mais il est nécessaire que les interventions publiques contraignantes s'établissent au niveau européen.

Le 16 novembre 2023, l'IFDD, le SPF Santé publique, Sécurité de la Chaîne alimentaire et Environnement, et The Shift, ont organisé conjointement l'événement « Harvesting Sustainability: is there a Future for Palm Oil and Soy? ». Il s'agissait de présenter les résultats de cette étude et d'engager le débat avec les parties prenantes.

Voir aussi le rapport d'activités du Groupe de Travail « Responsabilité sociétale ».

> **L'Analyse d'impact de la réglementation a été actualisée pour plus d'efficacité**

Le Groupe de Travail « Stratégie fédérale » s'est penché sur les améliorations à apporter à l'analyse d'impact de la réglementation (AIR), afin de relancer cet outil et de le rendre plus efficace. Il a prévu entre autres la refonte du formulaire pour intégrer les SDG, grâce à de nouveaux mots clés et intitulés des thèmes. Il a également mis à jour le manuel destiné aux utilisateurs. Le principe Do Not Significant Harm (DNSH) a également été pris en compte au travers des 6 objectifs environnementaux prévus dans la cadre européen.

Voir aussi le rapport d'activités du Groupe de Travail « Stratégie fédérale ».

> **La Circulaire du 16 mai 2014 sera révisée pour ses 10 ans**

La Circulaire du 16 mai 2014 porte sur l'intégration du développement durable, en ce compris les clauses sociales et les mesures favorisant les petites et moyennes entreprises, dans le cadre de marchés publics passés par les autorités adjudicatrices fédérales. Les membres de la CIDD sont informés qu'un travail de révision est en cours afin d'amener les services publics fédéraux à exercer davantage leur responsabilité sociétale à travers la rédaction des cahiers de charge. Une nouvelle circulaire devrait voir le jour en 2024.

Voir aussi le rapport d'activités du Groupe de Travail « Marchés publics durables ».

C. Autres initiatives

> **La Task Force DD du Bureau fédéral du Plan a dévoilé les principaux chapitres du rapport fédéral DD 2024**

Conformément à la mission que lui confie la loi du 5 mai 1997, relative à la coordination de la politique fédérale de développement durable, le Bureau fédéral du Plan est chargé de rédiger les rapports fédéraux sur le développement durable. En 2024, il établira un nouvel état des lieux et une évaluation de la situation existante de la politique menée pour atteindre les objectifs des SDG à l'horizon 2030 et ceux de la Vision à long terme à l'horizon 2050. Il annonce aux membres de la CIDD que ce rapport contiendra 8 études de cas en lien avec les objectifs suivants :

- Mentionner les SDG dans les NPG ;
- Revoir le mécanisme de l'AIR ;
- Transformer l'autorité fédérale en une organisation durable ;
- Lutter contre le surendettement ;
- Gérer les risques de catastrophes actuels et futurs ;
- Entamer la transition des systèmes alimentaires;
- Réduire l'impact environnemental des déplacements routiers ;
- Financer la transition de l'économie belge.

> **Le SPF Santé publique a présenté le Plan d'action national sur les perturbateurs endocriniens (NAPED) 2022-2026**

Ce plan vise à réduire l'utilisation de ce groupe de substances chimiques qui perturbent le fonctionnement des hormones et à mieux protéger notre santé et notre environnement. Les PE sont des substances chimiques, d'origine naturelle ou synthétique. Étrangères à l'organisme, ils peuvent s'y infiltrer et déséquilibrer le bon fonctionnement du système endocrinien, parfois sur plusieurs générations. Ils se retrouvent dans de nombreux produits de consommation : alimentation, jouets, matériaux de construction, cosmétiques, textiles, appareils électroniques, etc. Chez les humains, une exposition aux PE augmente notamment le risque de développer des pathologies telles que des troubles de l'appareil reproducteur, de la fertilité, de la croissance (puberté précoce), du comportement (autisme, hyperactivité...), des malformations génitales, des cancers, une diminution du quotient intellectuel, l'obésité, le diabète, des maladies neurodégénératives, etc. Le **NAPED** s'articule autour de 3 axes prioritaires :

- La dimension « prévention » regroupe différentes actions de sensibilisation et d'information vis-à-vis des autorités compétentes, du

monde politique, des acteurs de première ligne, du grand public et des acteurs professionnels.

- L'aspect « réglementation » concerne essentiellement des actions visant à renforcer le cadre légal pour supprimer la présence des PE afin de mieux protéger les populations vulnérables.
- Le volet « recherche » intègre, entre autres, différentes actions visant à assurer la poursuite des études sur la présence de PE, de les répertorier ainsi que de promouvoir le développement de nouvelles méthodes d'identification des PE harmonisées au niveau européen.

> L'IFDD a assuré un suivi régulier des Etats Généraux de la Transition Juste

L'accord de gouvernement a prévu que la Belgique organise une conférence nationale sur une transition juste, pour aborder les défis d'une transition climatique inclusive en matière d'emploi, de politique sociale, de requalification et d'économie. La ministre en charge du Climat, de l'Environnement, du Développement Durable et du Green Deal a donné le coup d'envoi des Etats Généraux de la transition juste en mai 2022. Différents pans de la société sont appelés à contribuer aux travaux de réflexion.

- Le monde académique a été sollicité pour constituer un Haut Comité sur la Transition Juste. Il s'agit d'un panel de 24 scientifiques de haut niveau chargés d'effectuer des recherches sur le sujet. En octobre 2023, celui-ci a remis un rapport spécial répondant à la question « Comment organiser et instituer la transition juste en Belgique ? » ainsi qu'un mémorandum politique.
- Les acteurs de la société civile organisée ont été sondés par le biais d'un Forum. Dans un premier temps, fin 2022, un questionnaire a été envoyé à 125 organisations (centrales syndicales, coupoles patronales, organisations Nord-Sud, organisations de défense de l'environnement, organisations de lutte contre la pauvreté) permettant de cerner leurs préoccupations, souhaits, idées et expériences vis-à-vis des défis qui se posent à la Belgique dans le cadre d'une transition juste. Des enjeux prioritaires correspondant à 4 besoins humains fondamentaux ont ainsi pu être identifiés : l'alimentation et l'agriculture, le logement, le système de soins et la mobilité. En mars 2023, des journées de travail collaboratives ont été organisées, ce qui a permis à la société civile organisée de formuler des recommandations pour atteindre une société durable en 2050 tout en respectant les 4 besoins cités plus haut.
- Les services publics fédéraux ont été consultés sur les mégatendances dans leurs domaines de compétences, avec les impacts, risques et op-

portunités que cela représente. Leurs contributions ont été synthétisées dans un rapport publié en mars 2023.

- L'Agora citoyenne avait pour objectif de mettre les citoyennes et citoyens au cœur du processus, avec pour mission de répondre à la question "A quelles conditions la transition écologique doit-elle répondre pour être juste?". Elle a réuni 65 citoyennes et citoyens, âgés d'au moins 16 ans, issus de tout le territoire belge et représentant au mieux la diversité de la population. Une attention particulière a été accordée aux personnes les plus vulnérables, notamment avec des personnes vivant en situation de précarité ou porteuses d'un handicap. Au total, les participants ont exprimé 24 conditions et 47 recommandations qui ont été présentées à la ministre le 25 novembre 2023 lors d'une journée de clôture au Sénat. Les résultats de ces travaux ont été présentés lors de la Conférence pour une Transition Juste en Belgique le 8 et 9 novembre 2023.

L'entièreté du projet et de ses résultats est publiée sur le site <https://www.justtransition.be/fr>.

3.3.3. Les groupes de travail

A. Le GT Marchés publics durables

Missions

Plus d'infos sur les [missions du GT « Marchés publics durables »](#) sur le site de la CIDD.

Activités en 2023

1) Travaux du groupe de travail de la CIDD sur les marchés publics socialement responsables (durables)

Le 24 août, le groupe de travail a passé en revue les initiatives politiques en cours sur les marchés publics socialement responsables (ou durables) au sein des services publics régionaux et fédéraux belges. Ces initiatives se déroulent en parallèle à l'élaboration, par l'Europe, d'une feuille de route sur les marchés publics stratégiques dans tous les États membres de l'UE (voir point 2 ci-dessous).

L'alignement international a également été discuté lors de cette concertation, en particulier le soutien de la Belgique au Circulaire and Fair ICT Pact et les dossiers en cours sur les initiatives législatives européennes (voir point 3 ci-dessous).

Durant l'été 2023, 9 services régionaux et fédéraux ont, en outre, examiné de quelle manière les acheteurs peuvent compter sur un soutien pour inclure la responsabilité sociale dans leurs dossiers d'adjudication. Cela s'est fait par le biais de formations, de conférences, d'ateliers, mais aussi d'un soutien individuel personnalisé. (voir point 6 ci-dessous)

2) Feuille de route européenne sur les achats stratégiques

Le 23 mai 2023, la Commission européenne a présenté aux décideurs politiques régionaux et fédéraux des « roadmaps towards strategic procurement » dans tous les États membres de l'Union européenne. Cet atelier a été organisé à la demande de la DG GROW, avec l'aide de consultants. L'atelier belge était le premier et sera suivi d'initiatives similaires dans tous les États membres. Il a mis l'accent sur des aspects tels que :

1° La compréhension de la situation actuelle en matière d'utilisation stratégique des marchés publics en Belgique, avec une attention particulière pour les aspects écologiques, les marchés publics socialement responsables et la promotion de l'innovation par le biais des marchés publics ;

2° L'identification des obstacles pour les acheteurs et les solutions possibles ;

3° L'élaboration d'un projet de feuille de route visant à promouvoir les achats stratégiques sous leurs différentes facettes ;

4° La création d'une coopération sur le thème des acquisitions stratégiques entre la Belgique et la Commission européenne.

Pour ce qui concerne le niveau fédéral, il fut question de l'évaluation des besoins les plus urgents, en l'occurrence :

1° La nécessité d'une meilleure communication vers les acteurs du marché (soumissionnaires, adjudicataires, etc.) concernant les marchés à lancer et la politique fédérale (durable) en matière d'achats ;

2° La nécessité d'un texte de vision concis et/ou d'un soutien de la part du niveau politique/des présidents des administrations fédérales. Les pages concernées de la note relative à la politique d'achat fédérale sont, en effet, insuffisamment connues des fonctionnaires fédéraux ;

3° La nécessité de créer un help desk pour les acheteurs fédéraux en ce qui concerne les aspects environnementaux, sociaux et d'innovation.

Les trois points seront suivis par le SPF Chancellerie du Premier ministre, le SPF BOSA et l'IFDD.

Pour le troisième point, l'aide du groupe de travail de la CIDD sur les achats durables a été sollicitée (voir point 6 ci-dessous).

3) Initiatives législatives européennes en matière de marchés publics socialement responsables

Le thème des achats socialement responsables fait l'objet d'une attention croissante dans le cadre de l'élaboration ou de la révision de plusieurs directives et règlements européens. La Commission européenne s'efforce ainsi de rendre plus contraignante la politique d'achat socialement responsable qui était jusqu'à présent plutôt volontaire.

Les références aux marchés publics sont donc de plus en plus présentes dans les textes législatifs européens.

Différents services fédéraux ont travaillé et donné des conseils sur les (projets de) réglementations suivantes en 2023 :

- La proposition Net Zero Industry Act (NZIA)
- la directive Ecodesign requirements for sustainable products
- la directive Packaging and packaging waste
- une proposition de Food Regulation
- la directive European Energy Efficiency
- le règlement Batteries and batterie waste
- la directive corporate sustainability due diligence (CSDDD)

4) Révision de la circulaire fédérale sur les achats durables

Le Plan fédéral de développement durable prévoit la révision de la circulaire du 16 mai 2014 — Intégration du développement durable, y compris les clauses sociales et les mesures en faveur des petites et moyennes entreprises, dans le cadre des marchés publics attribués par les pouvoirs adjudicateurs fédéraux.

À l'été 2022, une note-cadre a été rédigée par l'IFDD et le SPF Chancellerie (service des marchés publics) concernant la révision du texte. En 2023, plusieurs réunions de concertation ont été organisées avec des représentants du SPF Chancellerie (service des marchés publics), du SPF BOSA et de l'IFDD au sujet d'une nouvelle proposition. Ils ont été assistés par des représentants de l'Institut pour l'égalité des femmes et des hommes et du Service d'information et de recherche sociale.

Un projet a été soumis aux cellules politiques des ministres De Croo, De Sutter, Clarinval et Khattabi le 7 décembre 2023. Le troisième Plan fédéral de développement durable prévoit que « l'avis de la Commission des marchés publics, l'avis du Conseil supérieur des indépendants et des PME, l'avis du Conseil central de l'Économie et l'avis du Conseil fédéral du développement durable seront sollicités ». Cette consultation suivra à la fin du mois de janvier 2024.

Dans certains domaines d'achat, différents thèmes liés à la responsabilité sociale font l'objet d'une attention particulière dans le cadre de la révision de la circulaire. À cette fin, le SPF BOSA a réalisé, avec le concours de l'IFDD et de la KU Leuven, une analyse des marchés publics fédéraux en termes de responsabilité sociale en 2023. Cette analyse a débouché sur une proposition de liste d'urgences en octobre 2023. Cette dernière fait référence à divers produits et services pour lesquels une attention particulière sera accordée à l'achat socialement responsable sous la forme de critères et de clauses obligatoires.

5) Formations fédérales aux achats socialement responsables

En collaboration avec le SPF BOSA, l'IFDD a organisé des sessions de formation générale pour les acheteurs fédéraux les 21 mars et 26 octobre (en Néerlandais) et les 28 mars et 10 novembre (en Français). Ces formations ont permis de clarifier la politique et la réglementation en matière d'achats durables et d'aborder les outils relatifs aux achats socialement responsables, respectueux de l'environnement et innovants.

Une centaine de personnes ont, en outre, assisté à la conférence du 24 janvier 2023 sur les achats socialement responsables. Les opportunités en matière de marchés publics pour l'économie sociale ont été explorées tout au long de cet événement. Le thème du suivi pluridisciplinaire de la chaîne d'approvisionnement des produits socialement sensibles a également été abordé.

L'IFDD a par ailleurs contribué à des événements sur les achats respectueux de l'environnement (Bruxelles Environnement, 8 juin 2023), les achats circulaires dans le secteur des soins de santé (Flanders Circular, 6 septembre 2023), le suivi pluridisciplinaire de la chaîne dans le secteur des batteries (Electronics Watch Summit, 15 novembre 2023) et le green procurement as a case for green budgeting (Conseil fédéral du développement durable, 21 décembre 2023).

6) Capacité interne des services en matière d'achats socialement responsables

Le Plan fédéral de développement durable attire l'attention, à la section 3.2.3., sur la nécessité d'une capacité interne supplémentaire pour soutenir les acheteurs afin de permettre une véritable mise en œuvre des achats socialement responsables. Cette préoccupation a été réitérée dans le cadre des travaux sur la « roadmap towards strategic procurement » (voir point 2 ci-dessus). Dans le cadre du suivi de cette feuille de route, le groupe de travail CIDD sur les marchés publics durables a cartographié, au cours de l'été 2023, le soutien apporté aux acheteurs en Belgique. Neuf services régionaux et fédéraux ont participé à cette étude. Ces services disposent d'une offre dans le domaine de l'accompagnement des achats socialement responsables.

Un sondage similaire avait été mené par la CIDD en 2018 dans le rapport « Évaluation de la circulaire fédérale du 16 mai 2014 » pour les années 2011 à 2017 (5 services régionaux et fédéraux, ainsi que l'Association des villes et communes flamandes).

Sur la base de ces deux études, il a été possible de comparer l'évolution du soutien aux acheteurs belges au fil du temps. Les observations suivantes ressortent du benchmark :

- Pour la période 2021 - 2023, plus de 992 personnes ont participé à des formations généra-

listes (juridiques et stratégiques) sur les marchés publics durables en Belgique.

- On note une augmentation notable des formations plus généralistes sur les achats socialement responsables (non axées sur des produits ou services spécifiques) en Belgique. Nous passons ainsi de 5,4 événements par an (période 2011 - 2017) à pas moins de 25,4 événements par an (période 2021 - 2023).
- De même, les formations plus thématiques autour, par exemple, de la vérification des critères/clauses, des centrales d'achats durables et des thèmes environnementaux spécifiques sont en nette augmentation.
- L'organisation d'événements dans certaines catégories est également en nette progression : de 4,7 sessions par an (pour la période 2011 - 2017), on dénombre 9,3 sessions par an (pour la période 2021 - 2023). L'accent continue d'être mis sur le matériel TIC, les fournitures de bureau/équipement de bureau/mobilier de bureau, les produits de nettoyage/hygiène/entretien, l'alimentation et les espaces verts. Pour la période 2021 - 2023, l'accent a été mis sur le matériel médical, les vêtements de travail et les appareils ménagers. Pas moins de 831 participants ont été contactés pour participer à des événements spécifiques à une catégorie pour la période 2021 - 2023.

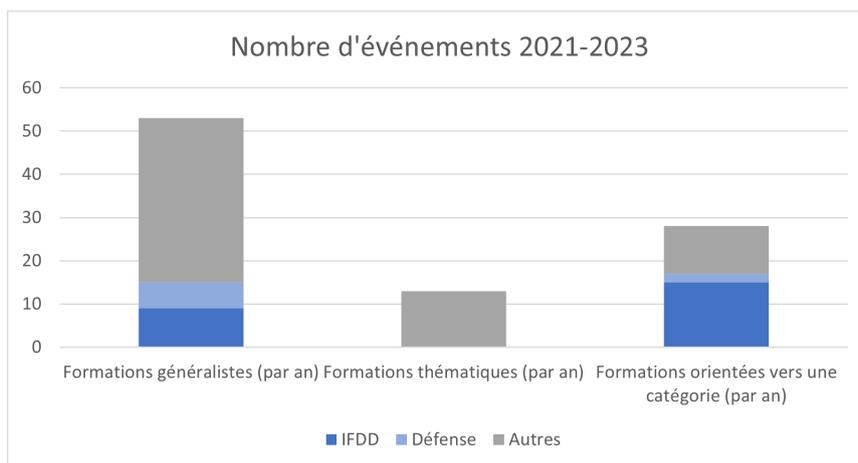


Fig. 1 : Organisation de formations sur les marchés publics socialement responsables par 9 services publics régionaux et fédéraux

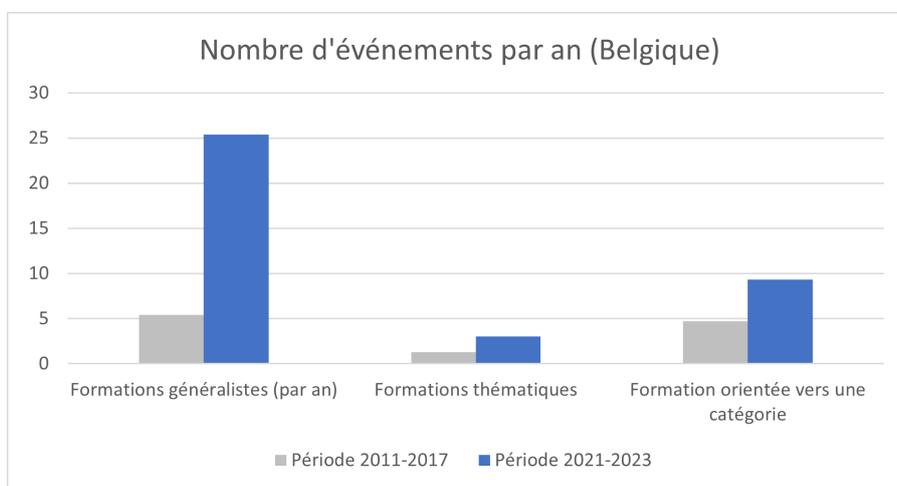


Fig. 2 : Organisation de formations sur les marchés publics socialement responsables par 2 services fédéraux (IFDD/SPF BOSA et ministère de la Défense) par rapport à d'autres services régionaux

Différents services proposent, en outre, un accompagnement personnalisé des acheteurs, en l'occurrence une aide à l'intégration de critères et de clauses environnementales, sociales et innovantes dans les cahiers des charges. Pour la période 2021 - 2023, cela concerne le traitement de 1.031 dossiers de marchés publics par les services régionaux et fédéraux. Au niveau fédéral, l'appui structurel en matière d'environnement et d'innovation n'a été fourni que dans 166 dossiers, et ce pour les acheteurs du ministère de la Défense (période janvier 2021 - septembre 2023).

Les données ci-dessus sont une sous-estimation, étant donné que de nombreux efforts ont été consentis, ces dernières années, en matière d'achats circulaires dans les trois régions, étant donné le soutien du NIDO (achats innovants au niveau fédéral) et étant donné le soutien offert aux administrations locales. Ces chiffres n'ont pas été pris en compte dans cette étude.

Compte tenu de l'importance croissante accordée aux achats socialement responsables dans la réglementation et les politiques européennes et belges, le rapport conclut que la sensibilisation, la formation (conférences, ateliers, etc.) et le soutien personnel aux acheteurs sont devenus un point d'attention essentiel. Les résultats de cette étude montrent également que la part des événements a fortement augmenté depuis 2011. Par ailleurs, certains services sont désormais en mesure de fournir un aperçu des effets des politiques d'achat socialement responsable grâce à la collecte et au traitement de données.

7) Marchés publics et Human Rights due diligence

Le Plan fédéral de développement durable mentionne à la section 3.2.6 l'étude des possibilités d'intégrer la Human Rights due diligence dans les marchés publics et les partenariats public-privé. L'IFDD a pris deux initiatives en ce sens :

Tout d'abord, un soutien a été apporté au développement d'un Low Emissions Vehicle (LEV) Program d'Electronics Watch, pour les années 2022, 2023 et 2024. Cette initiative s'inscrit également dans le cadre de la circulaire fédérale 307 septies — Acquisition (achat, location-vente, location et leasing) de véhicules propres (sans émissions) immatriculés en Belgique. L'article 7 de cette circulaire fait référence à l'objectif d'assurer une transparence suffisante dans la chaîne d'approvisionnement du secteur des batteries pour l'acquisition de voitures pour l'autorité fédérale. En 2022, le comité de pilotage du programme (LEV) a recueilli des données auprès des principaux acheteurs gouvernementaux européens. En 2023, il a prévu de sonder les fournisseurs de véhicules et de dialoguer avec eux.

Sur la base des travaux du Circulaire and Fair ICT Pact, l'IFDD, en collaboration avec le ministère des Travaux publics des Pays-Bas, a également chargé la KU Leuven d'établir un réseau international de grands acheteurs de TIC. Des sessions de travail ont été organisées les 22 septembre et 21 novembre 2023 et continueront à se concrétiser en 2024. Le réseau implique des acheteurs et des décideurs politiques de Belgique, des Pays-Bas, de Norvège, d'Espagne, de Suisse, d'Italie, de Suède, d'Autriche, de Finlande, du Royaume-Uni et des États-Unis. Un événement exploratoire « Buyer meet Supplier » avec des acheteurs belges et néerlandais, des revendeurs et des représentants d'entreprises IT a, en outre, été organisé le 9 septembre, à Louvain.

8) Outils pour des marchés publics durables

Les professionnels des marchés publics peuvent se tourner vers le [Guide des achats durables](#) pour obtenir des conseils sur la manière de rendre leurs marchés publics circulaires, innovants, respectueux de l'environnement et socialement responsables. Outre des informations réglementaires et politiques, le guide renvoie également à de bonnes pratiques, des exemples de spécifications, des labels, des critères et des clauses. Le guide contient également de nombreuses fiches, regroupées par groupe de produits, afin d'aider les acheteurs à préparer leurs cahiers des charges.

Les informations contenues dans le guide sont coordonnées par l'IFDD, mais sont le résultat d'une collaboration entre différents services et experts.

Dans le cadre de la définition des groupes de produits et services prioritaires pour les achats durables au niveau fédéral (voir point 4 ci-dessus), le SPF BOSA a également demandé à la KU Leuven de créer 10 fiches produits consacrées aux achats durables.

B. Le GT Responsabilité Sociétale (RSO/ISR)

Missions

Plus d'infos sur les [missions du GT « Responsabilité sociétale »](#) sur le site de la CIDD.

Activités en 2023

Les activités du groupe de travail ont été principalement centrées sur la poursuite de l'élaboration du deuxième Plan d'Action National « Entreprises et Droits humains ».

En parallèle à ces travaux de développement d'un cadre politique destiné à promouvoir le respect des droits humains et la responsabilité sociétale dans les activités commerciales, 2 thématiques spécifiques ont été explorées dans une approche plus opérationnelle, à savoir :

- La sensibilisation aux enjeux incontournables du devoir de vigilance et le soutien à la mise en œuvre du devoir de vigilance dans les activités des PME ;
- le durabilisation des chaînes de valeur internationales du secteur (agro)alimentaire.

1) Élaboration du deuxième Plan d'Action National « Entreprises et Droits humains »

Contexte :

Depuis juillet 2017, la Belgique dispose d'un premier Plan d'Action National (PAN) portant exécution des « Principes directeurs relatifs aux entreprises et aux droits de l'Homme » (UNGP) . Ces UNGP ont été adoptés à l'unanimité le 17 juin 2011 par le Conseil des droits de l'Homme des Nations unies et concernent la mise en œuvre du cadre de référence « Protéger, Respecter et Réparer » des Nations Unies.

En 2020, afin d'évaluer les progrès réalisés par les autorités et les entreprises belges, depuis l'adoption du premier Plan d'Action National «Entreprises et Droits de l'Homme», un National Baseline Assessment (NBA) on Business and Human Rights a été commandé par l'Institut Fédéral Belge du Développement Durable (IFDD) et le Service Public Fédéral Affaires étrangères.

La thématique « Entreprises et Droits humains » jouissant d'une attention particulière au niveau national, européen et onusien, les autorités belges ont pris la décision de donner suite aux constats du NBA, en s'engageant à développer un deuxième Plan d'Action National « Entreprises et Droits humains ».

En mars 2021, les gouvernements fédéral et régionaux ont pris la décision d'élaborer un deuxième Plan d'Action National « Entreprises et Droits humains » (PAN E&DH), conformément aux Principes directeurs des Nations Unies pour les « Entreprises et les Droits humains » (UNGP). L'élaboration de ce 2e PAN E&DH devra aboutir à un document politique qui liste les priorités et les activités que les gouvernements belges réaliseront pour soutenir la mise en œuvre des engagements internationaux, européens,

nationaux ou régionaux, et éventuellement aussi des engagements liés à un domaine politique ou sujet particulier.

Processus de développement :

Comme expliqué dans le rapport de l'année dernière, pour la préparation du deuxième plan, il a été décidé de suivre la feuille qui planifie l'élaboration d'un processus inclusif et participatif pour un contenu ambitieux et pertinent conformément aux outils internationaux de référence en la matière¹²³.

En 2020 et 2021, les bases du cadre de gouvernance du PAN E&DH (phase 1) ont été posées et le « National Basement Assessment » a également été réalisé (phase 2). Une description détaillée des phases 1 et 2 se trouve dans le rapport annuel 2021 de la CIDD. L'année 2022 a été principalement consacrée à la consultation des parties prenantes sur la base des résultats du National Basement Assessment (NBA). A ces contributions se sont ensuite joints les apports des entités fédérales et fédérées qui, tout en veillant à une cohérence entre les mesures, ont défini des actions selon leurs compétences, moyens et ambitions respectives. Le GT RS a pu ainsi concevoir un 1er avant-projet de PAN E&DH fin 2022.

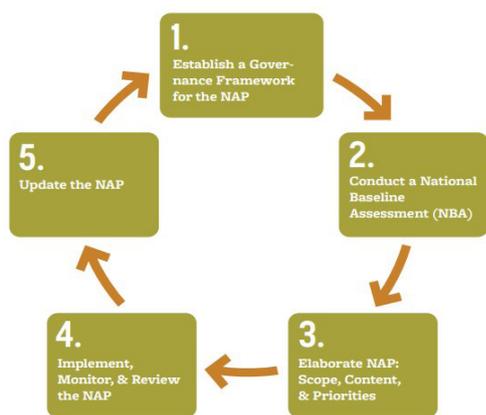


Fig. 1 : 5 étapes dans la conception, la mise en œuvre, le suivi et la révision du PAN (Institut danois des droits de l'homme, 2017)

Entre janvier et juin 2023, des négociations entre les représentants des différents gouvernements ont eu lieu pour tenter de rehausser le niveau d'ambition du contenu en général et d'améliorer la consistance des actions de l'avant-projet de 2e PAN. Cet exercice a été complexe et délicat au regard de l'amplitude et la sensibilité de la thématique du respect des droits humains. Ce semestre de négociations a été l'occasion de trouver un équilibre entre ambition, pertinence et faisabilité des actions proposées. Certaines ont ainsi été affinées quand d'autres ont été élargies. Plusieurs nouvelles actions portant sur le 3e Pilier des UNGP (Les États doivent pouvoir disposer de mécanismes judiciaires permettant

1 National Action Plans on Business and Human Rights Toolkit

2 Guidance on National Action Plans on Business and Human Rights

3 Les résultats de l'évaluation du 1er PAN par les parties prenantes réalisée en mai 2019. Rapport complet disponible sur : <https://www.developpementdurable.be/fr/themes/business-human-rights/dialogue-des-parties-prenantes-pan>

aux victimes d'accéder à des voies de recours efficaces. Les États et les entreprises doivent également mettre en place des mécanismes non judiciaires supplémentaires) ont été ajoutées, en particulier par le SPF Justice. Après validation par les représentants des différents gouvernements en juillet 2023, cet avant-projet ainsi consolidé a été soumis aux parties prenantes, au cours d'une dernière phase de consultation. Le 2e semestre 2023 a été consacré à la consultation de 10 Conseils d'avis nationaux, régionaux et fédéraux. Après le traitement des avis des Conseils consultatifs, le GT RS a finalisé l'élaboration du texte du projet de 2e PAN « Entreprises et Droits humains » en fin d'année (phase 3) avant de le remettre aux deux ministres fédérales compétentes, la ministre des Affaires étrangères et la ministre du Développement durable. Le texte devra être définitivement soumis aux gouvernements fédéraux et régionaux début 2024, en vue de pouvoir adopter le 2e Plan d'Action National « Entreprises et Droits humains ».

2) Promouvoir le devoir de vigilance dans les PME

De nombreux produits qui nous accompagnent au quotidien sont fabriqués à l'extérieur des frontières de la Belgique ou de l'Europe. Les fèves de cacao, de café ou les mangues ne poussent pas sous notre latitude. Nos vêtements proviennent d'usines de l'industrie textile situées en Ethiopie ou au Bangladesh. Nos ordinateurs et téléphones portables contiennent des métaux rares extraits (Cobalt Coltan, ...) en Afrique. Les entreprises belges produisent et font des affaires partout dans le monde. Si cette mondialisation offre des opportunités aux entreprises et aux employés, les risques pour les droits humains et l'environnement subsistent tout au long de la chaîne d'approvisionnement des produits et services. Le devoir de vigilance (Due Diligence) permet aux entreprises de faire face à ces risques. Le devoir de vigilance pour les droits humains et l'environnement est un ensemble de processus visant à (1) analyser les risques ; (2) atténuer les risques ; et (3) intégrer le devoir de vigilance dans les opérations des entreprises.

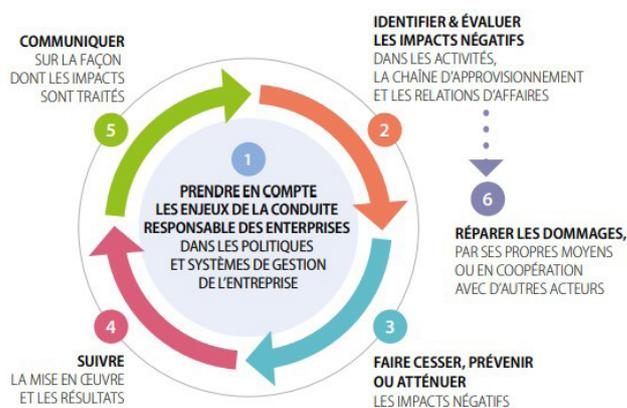


Fig. 2 : OCDE - Guide sur le devoir de diligence applicable aux chaînes d'approvisionnement responsables

Sous la pression d'une coalition de plus en plus large d'acteurs de la société civile, de la politique mais aussi des entreprises, le devoir de vigilance est en passe de s'inscrire dans une législation contraignante. Suite à l'adoption d'une législation en France (loi sur le devoir de vigilance) et en Allemagne (Lieferkettengesetz), la Commission européenne a proposé une directive européenne sur le «devoir de vigilance des entreprises en matière de durabilité» (CSDD). Son adoption est attendue pour 2024. La Belgique n'est pas en reste puisqu'un projet de loi ambitieux pour un devoir de vigilance des entreprises belges est débattue au Parlement depuis 2021.

Indépendamment de la portée du champ d'application de la réglementation en devenir, on estime qu'une majorité d'acteurs économiques belges sera concernée, à court ou moyen termes par cette obligation. Afin de préparer les PME à l'arrivée prochaine de cette nouvelle réglementation, divers projet de soutien ont été développés. Concrètement, Ce soutien a démarré en 2022 avec le développement d'outils et de projet pilotes.

Pour rappel, le site web <https://www.duediligencetoolbox.be> a été mis en ligne fin 2022. Cette boîte à outils a pour objectif d'aider les petites et moyennes entreprises (PME) dans la concrétisation de leur devoir de vigilance en matière de risques lié aux droits humains et à l'environnement. Dans la continuité, en 2023, une campagne de promotion a été organisée, déclinée en 2 axes :

- Information & sensibilisation avec visée et public cible spécifique.

- Une **communication passive vers un large public** a été lancée via les réseaux sociaux, la presse et les organisations/partenaires actifs dans le DD.
- Une communication vers un public averti. Des experts issus des entreprises, ONGs, académiques,... ont été personnellement accompagnés pour l'utilisation de la Toolbox et invités à manifester leur intérêt pour une formation à la Toolbox pour leurs membres/équipes/élèves.
- En partenariat avec divers acteurs belges du DD, l'IFDD a organisé un workshop le 19 octobre 2023 dans le cadre de la **5ème édition du SDG Forum**. Le programme était centré sur 4 questions : Qu'est-ce que le devoir de vigilance ? Le devoir de vigilance est-il obligatoire ? Pourquoi faire son devoir de vigilance ? Comment s'engager efficacement dans un processus de devoir de vigilance ?

- Soutien à la mise en œuvre du devoir de vigilance (à l'aide de la Toolbox Due Diligence)

- Pour la deuxième année consécutive, un projet pilote a été lancé en 2023, avec pour objectif de créer des réseaux d'apprentissage sectoriel visant à stimuler et renforcer le partage de connaissances et de savoir-faire sur le devoir de vigilance dans la chaîne d'approvisionnement. Les fédérations sectorielles sélectionnées ont reçu un subside, alloué par la ministre du Développement durable, allant jusqu'à 70.000 euros pour la mise sur pied d'un réseau d'apprentissage. Les secteurs engagés sont **AGORIA** (industrie technologique), **COMEOS** (Secteur de la Distribution) **FVPHouse** (secteur fruits & légumes), **AWDC** (secteur du Diamant).
- Un appel à projet a été lancé et s'est adressé aux PME, aux entreprises de l'économie sociale et aux ONGs (et autres organisations) qui souhaitent mettre en place un système de diligence raisonnable dans leur chaîne de valeur. Un subside, alloué par la Ministre du DD, pouvant aller jusqu'à 20.000 euros pour l'accompagnement externe. Les candidats sélectionnés sont **BELCONFECT**, **FLANDERS DC** et **RIKOLTO**.

3) Stratégie « Beyond Food » : durabilité des chaînes (agro) alimentaires internationales

Comment la Belgique peut-elle améliorer la durabilité et la transparence des chaînes alimentaires internationales? Pour répondre à cette question complexe, le gouvernement fédéral belge a lancé la stratégie « Beyond Food » en 2020.

En 2022, une étude a été commandée auprès du Bureau d'Analyse Sociétale d'Intérêt Collectif (**Le BASIC**) pour la réalisation d'une **analyse approfondie de la durabilité des chaînes agroalimentaires internationales en Belgique**. Cette étude a permis d'identifier les 10 filières prioritaires pour lesquelles des trajectoires de transition écologique et sociale peuvent être mise en place.

Les résultats de l'étude ont fait l'objet d'une communication via les réseaux sociaux, la presse et les organisations/partenaires actifs dans le DD.

Figure 3. Categories of food products imported to Belgium from non-OECD countries

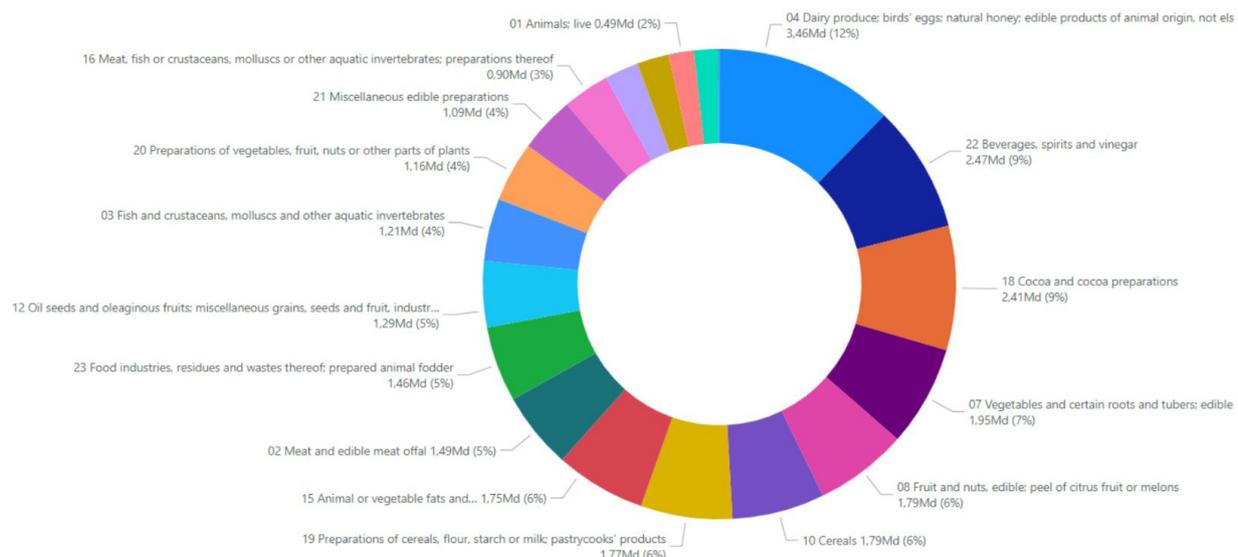


Fig. 3: Catégories de produits alimentaires importés en Belgique en provenance de pays non membres de l'OCDE

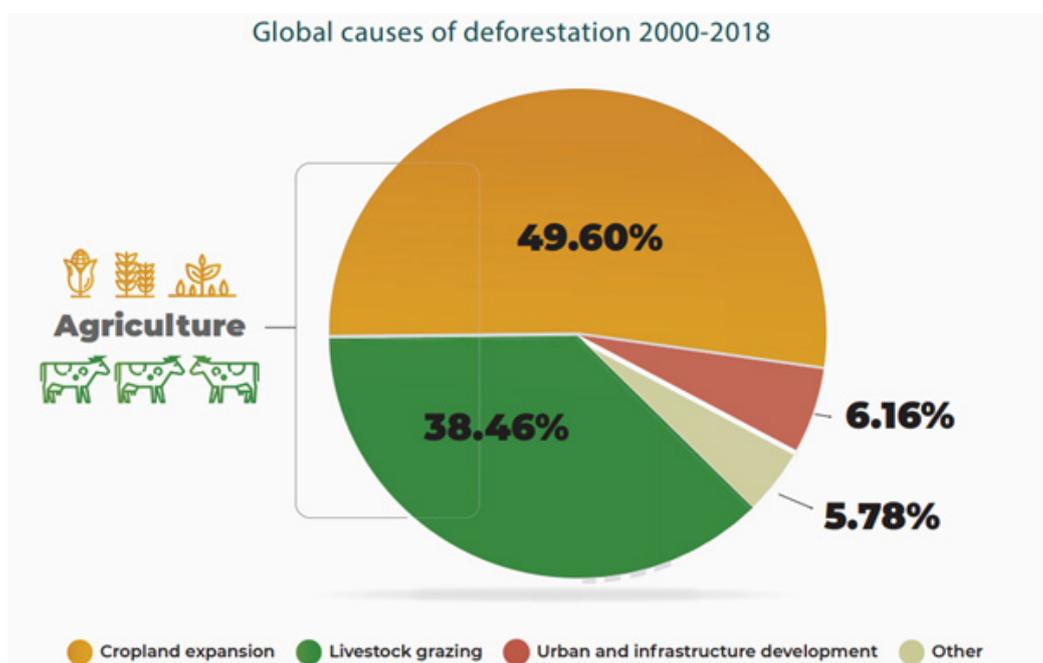


Fig. 4 : « Les chaînes de valeur mondialisées ont une responsabilité majeure dans ces dégradations environnementales et sociales, malgré la croissance du PIB qu'elles ont contribué à générer dans de nombreux pays. »
 (World Bank, World Development Report 2020: Trading for Development in the age of Global Value Chains, October 2019)



Cocoa

(beans, paste/liquor, butter, powder)



90% small producers
(notable proportion of women)

Country of origin	Direct imports	Indirect imports	Total direct + indirect
	Value	Value	Value
Ivory Coast	140,569,150 €	370,445,692 €	511,014,842 €
Ghana	41,295,534 €	107,105,220 €	148,400,754 €
Nigeria	9,535,009 €	102,818,019 €	112,353,028 €
Ecuador	9,624,377 €	31,144,279 €	40,768,657 €
Papua New Guinea	7,308,184 €	566,036 €	7,874,220 €
Total	201,024,070 €	611,513,211 €	812,537,281 €

Country % in the total imports sector in Belgium

75%

Total imports of the sector

1,085,688,095 €



Fig. 5 : Le café représente la deuxième catégorie de produits alimentaires importés en Belgique en provenance de pays non-membres de l'OCDE en 2019.

Dans la continuité de cette analyse, le 16 novembre 2023, l'Institut fédéral du développement durable (IFDD), The Shift et le service public fédéral Santé publique, Sécurité de la chaîne alimentaire et Environnement ont rassemblé tous les acteurs du secteur (agro)alimentaire afin de présenter et d'examiner les résultats de cette étude, en mettant l'accent sur l'huile de palme et le soja, commodités identifiées comme top prioritaires par l'étude. Les informations sur le programme de cet événement sont disponibles sur <https://www.developpementdurable.be/fr/harvesting-sustainability-there-future-palm-oil-and-soy>.

L'événement a réuni près de 150 participants issus de divers secteurs de la société (secteur public, communauté européenne à Bruxelles, ONG, entreprises, fédérations sectorielles ou commerciales, acteurs académiques) qui ont débattu sur la durabilité des chaînes de valeur, de l'avenir/du rôle pour les initiatives volontaires existantes dans le nouveau contexte réglementaire, relations à long terme avec les fournisseurs,... en se concentrant sur les filières de l'huile de palme et du soja.

Voyez la vidéo qui retrace les enjeux fondamentaux abordés durant cette journée : <https://youtu.be/gTaKjFqy1F0>

C. Le GT Stratégie fédérale

Missions

Plus d'infos sur les [missions du GT « Stratégie fédérale »](#) sur le site de la CIDD.

Activités en 2023

Les membres de la CIDD et les experts des SPF ont été invités à participer à deux projets dans le cadre du mandat du groupe de travail.

Un plan d'approche pour élaborer l'[Examen National Volontaire de la Belgique concernant la mise en œuvre de l'Agenda 2030 et ses SDG](#) par la CIMDD a été approuvé en juillet 2022. Suite à cela, il a été demandé aux membres fédéraux de la CIDD, ou à des experts de leur SPF, de participer à la rédaction de la contribution fédérale. Après une réunion d'information en septembre 2022, les services fédéraux ont utilisé le canevas prévu pour collecter les informations sur les politiques mises en œuvre pour contribuer aux SDG. Quasi tous les SPF ont fourni une contribution. L'IFDD a compilé les contributions et la synthèse a été publiée en 2023, à côté des contributions de autres autorités publiques sur le site sdgs.be.

En mai 2023, suite à la volonté d'améliorer le système de l'Analyse d'Impact de la Réglementation (AIR), le Comité d'Analyse d'Impact (CAI) a décidé entre autres de réviser le formulaire et de mettre à jour le manuel de l'AIR. L'objectif principal est de tenir compte de l'utilisation du formulaire depuis 2014 et, pour le volet lié au développement durable, d'intégrer les SDG. Une analyse précise des thèmes et des mots a été réalisée par l'IFDD. Des thèmes ont été regroupés et les mots clés ont été adaptés pour veiller à couvrir l'ensemble des 169 cibles des SDG tombant dans les compétences fédérales. Par ailleurs, il a été décidé d'intégrer également l'approche Do Not Significantly Harm (DNSH). Le projet de formulaire et le manuel ont été soumis aux experts des SPF. Presque tous les SPF ont contribué à la mise à jour et une version mise à jour a été envoyée aux membres et experts fédéraux le 22 juin 2023. Des précisions ont encore été apportées et les documents ont été envoyés le 6 juillet au CAI.

4

LA POLITIQUE DES SERVICES PUBLICS FÉDÉRAUX CONTRIBUANT À UN DÉVELOPPEMENT DURABLE

4.1.

Le Plan Fédéral de Développement Durable (PFDD)

Le gouvernement fédéral a approuvé **le Plan Fédéral de Développement Durable** (PFDD) le 1er octobre 2021. Ce plan contient des actions en vue d'atteindre les objectifs de développement durable (ODD) des Nations Unies (Sustainable Development Goals) et de la Vision à long terme.

Il s'agit autant de lignes directrices applicables à tous les départements fédéraux que d'actions de coopération entre certains d'entre eux, en vue de développer des politiques transversales couvrant à la fois des aspects économiques, sociaux et environnementaux.

Un PFDD → 239 mesures

Afin de mettre en place un système de monitoring efficace du PFDD, la Task Force Développement Durable du Bureau Fédéral du Plan et l'Institut Fédéral pour le Développement Durable (IFDD) ont mis au point une méthodologie et un tableau de suivi dans lequel les actions sont découpées en mesures. Ainsi, par exemple, l'action qui vise à définir des indicateurs de suivi des ODD (page 21) :

La discussion au sein du gouvernement sera préparée par une contribution administrative émanant des experts statisticiens regroupés au sein de l'Institut interfédéral de Statistiques et des experts indicateurs des institutions et des services publics fédéraux (des points de contacts seront identifiés dès 2021). Dans le second semestre 2022, ces experts ouvriront un débat sur le choix de ces indicateurs avec les principaux conseils d'avis fédéraux et veilleront à intégrer toutes les ventilations possibles des données (genre, etc.).

Dans le tableau de suivi, cette action est subdivisée en 2 mesures :

- Discuter entre experts des indicateurs de suivi des SDG;
- Soumettre les indicateurs définis par ce groupe de travail aux principaux conseils consultatifs fédéraux.

Au final, pour l'ensemble des actions, cet exercice a donné lieu à une liste de 239 mesures auxquelles les services publics fédéraux se sont engagés à contribuer.

Le PFDD et les SDG

Le Plan Fédéral de Développement Durable contient deux grandes sections :

- D'une part, les lignes directrices. Elles concernent les actions que tous les services publics et services de programmation fédéraux sont tenus de mettre en oeuvre. Trois thèmes ont été retenus :
 1. Accélérer la mise en œuvre des ODD, autrement dit, des SDG ;
 2. Assurer la cohérence des politiques ;
 3. Renforcer le rôle d'exemple de l'Etat.

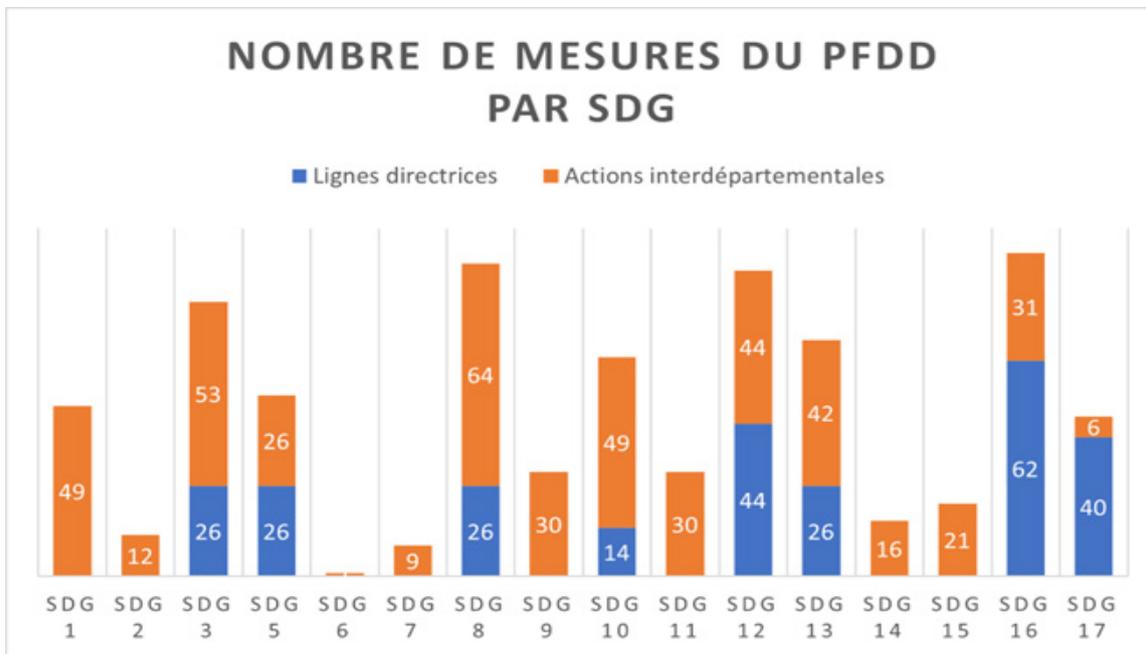
Dans le tableau de suivi, les lignes directrices ont été subdivisées en 77 mesures.

- D'autre part, les actions interdépartementales. Elles, seront réalisées grâce à des collaborations entre services publics fédéraux, et parfois d'autres institutions fédérales. Durant le processus d'élaboration du PFDD, le dialogue avec les parties prenantes et la consultation publique ont permis de choisir six thématiques qui chapeautent les actions transversales :

1. Ne laisser personne de côté ;
2. Renforcer la résilience face aux risques ;
3. Transformer l'économie belge ;
4. Changer de modèle de mobilité ;
5. Financement ;
6. International.

Dans le tableau de suivi, les actions interdépartementales ont été subdivisées en 162 mesures.

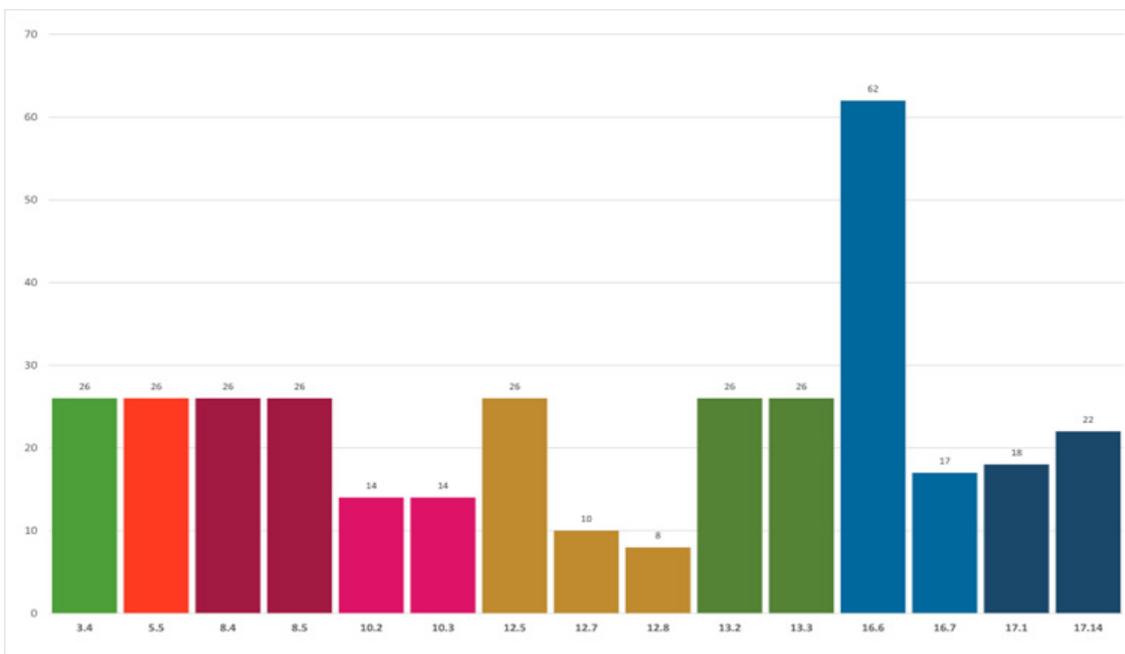
Le graphique ci-dessous montre un aperçu quantitatif du nombre de mesures (lignes directrices + actions interdépartementales) du PFDD par SDG, sachant que la plupart des mesures contribuent à plusieurs SDG en même temps.



Source: www.developpementdurable.be

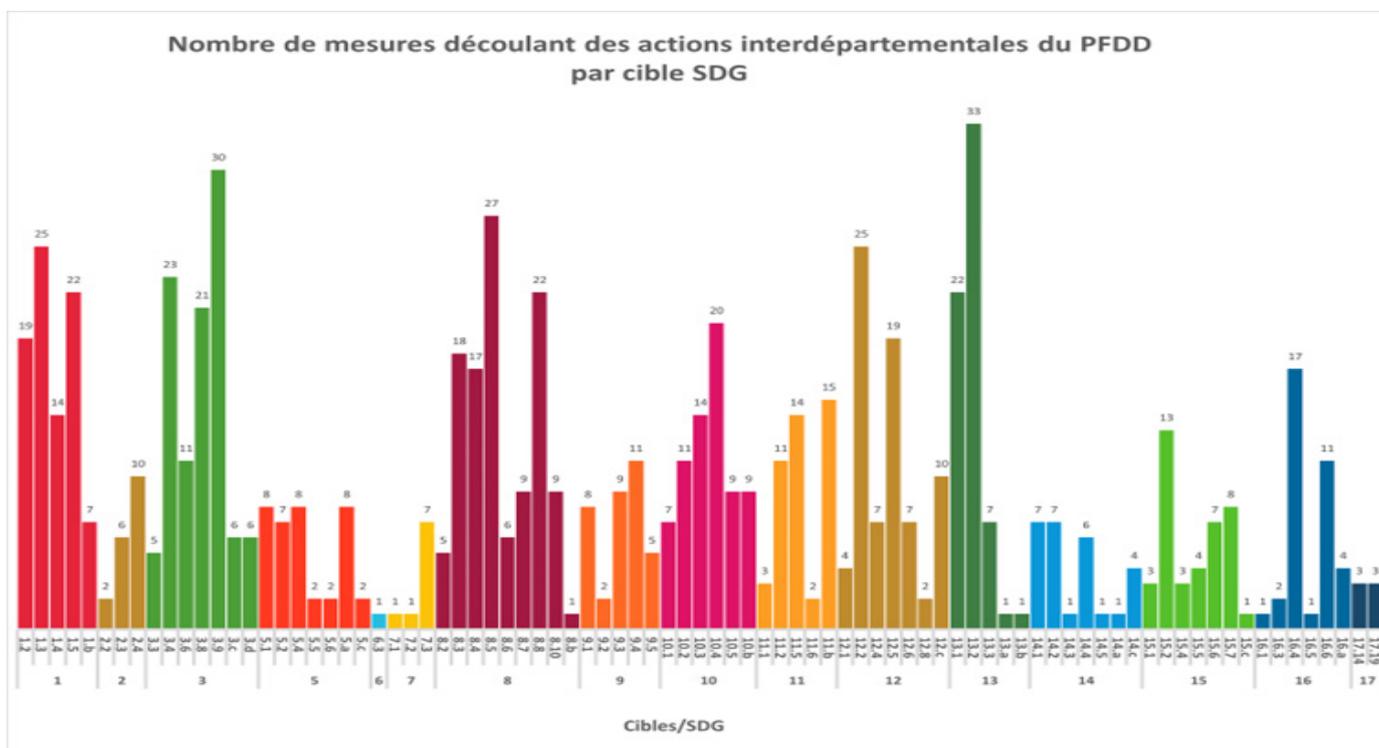
Les deux graphiques ci-dessous offrent un aperçu quantitatif de la contribution des mesures du PFDD aux cibles SDG, sachant que la plupart des mesures contribuent à plusieurs cibles en même temps.

Nombre de mesures découlant des lignes directrices du PFDD par cible SDG



Source: www.developpementdurable.be

Nombre de mesures découlant des actions interdépartementales du PFDD par cible SDG



Source: www.developpementdurable.be

Etat des lieux de la mise en œuvre du PFDD en 2023

1. Approche stratégique des services publics fédéraux en matière d'intégration et de mise en œuvre du PFDD

- SPF Affaires étrangères, Commerce extérieur et Coopération au Développement : Le SPF Affaires étrangères adopte une approche stratégique globale en matière d'intégration et de mise en œuvre du Plan fédéral de développement durable (PFDD). Ce plan fixe deux objectifs clés, à savoir la contribution active du SPF à un monde juste, sûr et durable, et la mise en œuvre d'une structure organisationnelle, de processus et d'instruments de travail axés sur l'efficacité, l'efficience et la durabilité.
- SPP Politique scientifique (Belspo): Le PFDD se décline partiellement dans la note de politique générale, le plan stratégique 2022-2024, le Plan d'action de la Cellule DD ainsi que le système de management environnemental enregistré EMAS. Toutes les actions sont régulièrement suivies à l'aide de tableaux Excel.
- SPF Economie, Classes moyennes et Energie : La coordination de la mise en œuvre des actions du Plan fédéral de Développement durable (PFDD) est assurée par le coordinateur de Développement durable. Suite au changement de coordinateur au cours de l'année 2023, un travail d'analyse des mesures et d'identification des experts au sein des différents départements du SPF a été réalisé. Un processus de convergence en interne avec les autres plans a également été initié. L'objectif est d'améliorer progressivement le processus de monitoring et de reporting de ces plans. Vu l'importance du PFDD au sein de notre SPF, nous mettons en œuvre un processus de sensibilisation de ses actions et de manière générale des ODD. Au niveau des outils, nous avons intégré toutes les actions dans le SharePoint de la Cellule de développement durable qui a été développé en 2023. L'objectif est de faciliter le processus de monitoring.
- SPF Emploi, Travail et Concertation sociale : Ce plan fédéral a fait l'objet d'une analyse complète en 2022 au sein des services du Président, du SPF ETCS, sur base du document réalisé par l'IFDD. Ce document nous a ainsi permis d'une part de déterminer quelles administrations du SPF ETCS sont compétentes pour chaque mesure reprise dans le PFDD, ainsi que les autres SPF/SPP et organisations avec lesquelles nous allons collaborer. Chaque administration du SPF ETCS a ensuite effectué un monitoring des mesures relevant de sa compétence afin d'en assurer un suivi. Ce monitoring nous a permis de faire un état de lieu de ce qui a déjà accompli dans le cadre du PFDD et surtout de déterminer les mesures sur lesquelles nous allons agir dans les prochains mois.
- SPF Intérieur : Le SPF est impliqué de manière active dans plusieurs plans (inter)fédéraux dont certains sont directement liés au PFDD. De même, le réseau DDO rédige chaque année un plan d'action, dans lequel sont incluses certaines (sous)-mesures du PFDD. Le Comité de Direction a bien compris l'importance d'intégrer le DDO dans son core-business. Ainsi a-t-il décidé, en octobre 2023 de nommer deux référents DDO au niveau stratégique et logistique dans chaque entité, de tendre vers des objectifs de durabilité, tant au niveau du fonctionnement que des missions du SPF, et de mettre en lumière les différents plans et mesures en cours au sein du SPF, et notamment celles incluses dans le PFDD. Ces personnes de référence, une fois nommées, permettront d'appuyer la mise en œuvre des mesures du PFDD ainsi qu'une meilleure visibilité de celles-ci à l'ensemble du personnel.
- SPF Justice : Le plan stratégique et, par extension, le plan opérationnel du SPF Justice contiennent des objectifs politiques (projets) dans le cadre de nos objectifs stratégiques. Les projets qui atteignent un objectif des ODD en tant que projets qui doivent être inclus dans le plan d'action pour le développement durable sont inclus dans un outil de suivi dans le plan opérationnel et mis en œuvre au sein de l'organisation. L'outil de suivi des projets (Project Follow-up Center) sera mis à disposition de tous les porteurs de projets et du service DD à l'horizon 2024 afin de renforcer la rationalisation stratégique entre les deux services.
- SPF Mobilité et Transports : Le PFDD occupe une place prépondérante au sein de notre SPF car il traite de toutes les thématiques des autres plans fédéraux. Il renforce ainsi la « coopération durable » transversale qui existe dans notre SPF depuis plusieurs années. Le reporting se fait via un tableau Excel avec les mesures que les responsables des mesures doivent compléter. Le tableau a été présenté aux membres de la cellule DO, puis a été transmis aux responsables.
- SPF Santé publique, Sécurité de la Chaîne alimentaire et Environnement : En septembre 2023, notre SPF a ouvert une fonction de Conseiller stratégique en Développement durable, exclusivement dédié à cette mission. La position centrale au sein de l'organigramme dans les services du Président du SPF octroie au Conseiller stratégique la capacité de travailler transversalement, sur une dimension stratégique pour le SPF Santé, notamment en tant que membre actif du réseau « One World, One Health ». Le Conseiller peut ainsi veiller à la contribution de notre SPF à la politique de développement durable, en ce compris dans le cadre du PFDD. Il est ainsi notamment responsable des missions suivantes :
 - o La contribution du SPF Santé à l'exécution de la politique fédérale en matière de développement durable, la réalisation des objectifs de la Vision à long terme pour le développement durable et des ODD ;
 - o Le monitoring et le reporting des actions du PFDD et des actions en faveur des ODD, notamment via la Cellule DD et le réseau « One World, One Health » au sein

duquel le Conseiller stratégique collabore directement avec les Conseillers stratégiques des différentes DG. Les actions relevant de notre SPF sont coordonnées par le Conseiller stratégique DD. Celui-ci, de par sa position transversale, travaille en étroite collaboration avec le responsable de l'équipe Corporate et Strategy dont il fait partie ;

o La mise à disposition d'expertise relative aux missions du SPF dont la représentation du SPF à la CIDD (Représentant du SPF à la CIDD, soutien ad hoc d'experts) et ses groupes de travail (représentant du SPF à la CIDD, experts ad hoc, membres de la cellule...). En outre, le SPF assume la vice-présidence de la CIDD ;

o Dans son projet de plan stratégique 2022-2024, notre SPF s'engage, dans le cadre de ses compétences et moyens, à participer à la rédaction et/ou mise en œuvre des autres plans fédéraux/nationaux. Pour mener cette tâche, nous veillons à établir de plus en plus de liens entre les plans et notamment avec le PFDD.

- SPF Sécurité sociale : La cellule DD travaille au suivi du PFDD selon la méthode de travail suivante : un fichier Excel récapitulatif reprenant les lignes directrices et les actions interdépartementales liés à notre SPF a été élaboré. Une session d'information a été donnée à ce sujet et les personnes ressources/responsables au sein de notre SPF ont été identifiées. Le rapportage est effectué fin d'année mais le fichier de suivi est en

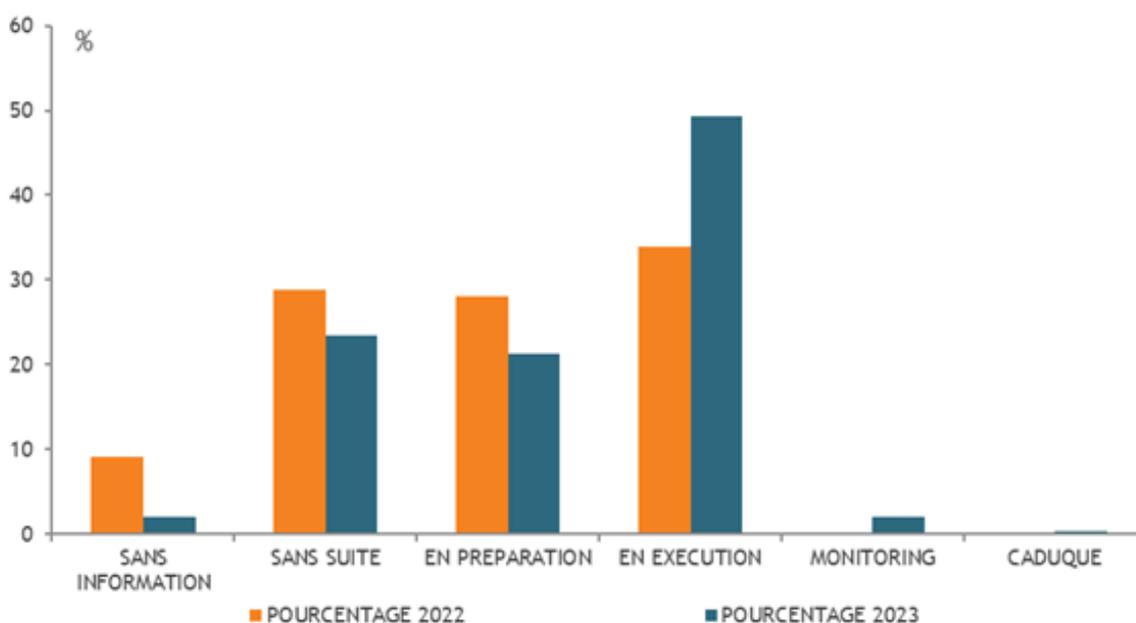
accès libre toute l'année. Ce fichier Excel interne, accessible à tous et géré par la coordinatrice DD et l'expert soutien politique, a été créé afin de simplifier le suivi (pour les experts de notre SPF, mais aussi pour la cellule DD lors du monitoring pour la CIDD) et afin de pouvoir communiquer plus facilement avec les responsables des actions de ce plan. Une présentation du rapportage 2022 a été faite auprès du Comité de direction le 30/5/2023 afin de mettre en avant l'impact réel du PFDD sur le SPF, faire un état des lieux et mettre en avant les problèmes rencontrés et comment les résoudre. La volonté est d'intégrer les actions du PFDD également dans les différents plans opérationnels et de faire les liens nécessaires avec les autres plans thématiques.

2. Aperçu général de la mise en œuvre du PFDD

Comme le prévoit le PFDD, le suivi de la mise en œuvre des mesures est abordé dans le rapport annuel de la CIDD. Les 239 mesures du PFDD ont été assignées à une ou plusieurs administrations responsables de leur suivi. Le BFP et l'IFDD analysent les données et les traitent durant les mois de janvier et février de l'année suivante.

27 mois après l'adoption du PFDD par le gouvernement, voici un aperçu général du stade de mise en œuvre des mesures qu'il contient.

Les différents stades de mise en œuvre se définissent comme suit :



Source: Bureau fédéral du Plan (2024), Rapport fédéral sur le développement durable 2024, publication le 25 juin 2024, www.plan.be.

- Préparation : c'est le stade relatif au choix du calendrier, des instruments et des objectifs intermédiaires. Cette étape dure théoriquement jusqu'au moment où les objectifs et les instruments sont choisis et prêts à être concrétisés.
- Exécution : c'est le stade qui inclut la formulation, l'approbation, la publication et l'implémentation des mesures ;
- Monitoring : ce stade concerne la collecte des données sur l'exécution d'une mesure individuelle. Il mène éventuellement à des adaptations ou des réorientations de la politique ;
- Sans suite : ce stade signifie qu'aucune initiative observable par des tiers n'a été prise pour la mise en œuvre d'une mesure. Rien n'a donc encore été entrepris ;
- Caduque : une mesure peut devenir caduque suite à de nouvelles décisions depuis l'adoption du plan.

Dans le courant du mois de mai 2023, le Bureau fédéral du Plan a publié, dans un working paper spécifique, les **premiers résultats dédiés à la mise en œuvre du PFDD**. En juin 2024, il poursuivra son analyse et l'intégrera au rapport fédéral sur le développement durable dont la publication est prévue à cette date.

Découvrez également la rubrique consacrée au Plan Fédéral de Développement Durable sur le site www.developpementdurable.be de l'IFDD.

4.2.

Les ODD en tant que boussole

La conception d'un nouveau Plan Fédéral de Développement Durable, approuvé par le Conseil des Ministres le 1er octobre 2021, a ravivé la volonté de mettre en place, à partir de 2022, une approche collaborative, et donc des actions plus transversales, pour mener à bien les engagements qu'il contient.

Ce plan constitue à présent la base la plus importante pour la contribution des services publics fédéraux à la mise en œuvre de l'Agenda 2030 des Nations Unies et à l'atteinte des 17 Objectifs de Développement Durable (ODD – Sustainable Development Goals – SDG). Cependant, en dehors du cadre du PFDD, les SPF et SPP continuent de porter d'autres projets, à titre individuel et dans la sphère de leurs compétences, qui répondent à des SDG.

Citons quelques actions ou mesures extraites des rapports d'activités des Cellules de Développement Durable. Ces rapports d'activités sont compilés, dans leur version intégrale, dans un document annexé au rapport annuel de la CIDD :

- SPF Affaires étrangères, Commerce extérieur et Coopération au Développement : *Le SPF Affaires étrangères a entrepris une série de mesures et d'actions dans le cadre des Objectifs de développement durable (ODD) des Nations Unies, venant s'ajouter à celles liées au Plan fédéral de développement durable (PFDD). Une attention particulière est portée à la cohérence des politiques en faveur du développement (durable) (CPD(D)).*
- SPP Politique scientifique (Belspo) : *La Politique scientifique fédérale contribue surtout indirectement à la réalisation des objectifs de développement durable :*
 - o *En 2023, des projets sélectionnés dans le cadre du programme BRAIN-be 2.0 (29 projets), des programmes d'impulsion autour de la recherche polaire (9 projets) et des infrastructures fédérales (INFRA-FED (15 projets), ESFRI-FED (2,5 projets), et un appel spécifique POST-COVID (6 projets) ont été lancés.*
 - o *BELSPo finance le projet "Hydrogen test facility" dont l'objectif est de développer une infrastructure générique capable d'accueillir les différentes installations nécessaires à la réalisation de tests expérimentaux à grande échelle sur les technologies de l'hydrogène.*
 - o *Les résultats de ces recherches fournissent au monde politique des données, des informations et des arguments fondés sur des données scientifiques pour élaborer des politiques.*

- SPF Economie, Classes moyennes et Energie : *Du fait de ses compétences, le SPF Economie contribue à la réalisation des 17 SDG. Les différentes actions de développement durable sont compilées annuellement dans notre Plan d'action de développement durable (PADD). Parmi les actions réalisées en 2023, citons notamment les suivantes :*
 - o *Le verdissement de notre approvisionnement énergétique ;*
 - o *Le soutien et la promotion de l'entrepreneuriat inclusif ;*
 - o *Le développement de nouveaux outils et de protocoles de mesure pour l'observation du climat et des océans ;*
 - o *L'évaluation scientifique de l'impact environnemental de l'extraction du sable ;*
 - o *La sensibilisation des PME à l'économie circulaire ;*
 - o *Une nouvelle méthode de traitement des biens de contrefaçon ;*
 - o *La production des statistiques de haute qualité ;*
 - o *Participation du SPF aux organes de coordination externes.*
- SPF Emploi, Travail et Concertation sociale : *Voici deux exemples :*
 - o *Mesures liées au SDG 3 - Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge : La Direction générale Humanisation du Travail met en place des réglementations pour s'assurer que l'employeur prend des mesures pour assurer la santé et la sécurité des travailleurs.*
 - o *Mesure liée au SDG 5 - Assurer l'égalité des sexes et l'autonomisation de toutes les femmes et filles : Le SPF ETCS est impliqué dans la transposition de la directive de l'UE qui vise à lutter contre la discrimination en matière de rémunération et à contribuer à combler l'écart de rémunération entre les femmes et les hommes dans l'UE. Il collabore avec le Secrétaire d'Etat à l'Egalité des chances, le Ministre du Travail et l'Institut pour l'égalité des femmes et des hommes.*
- SPP Intégration sociale : *Citons ici les principales mesures et actions qui contribuent, selon nous, au développement durable. Elles sont liées aux SDG 1 (pauvreté), 2 (faim), 5 (égalité entre les sexes), 7 (énergie), 8 (travail), 10 (inégalités), 11 (villes et communautés durables) et 16 (paix & justice).*
 - o *Concernant la lutte contre la pauvreté des femmes, le projet Miriam vise un accompagnement spécifique des femmes monoparentales en situation précaire par les CPAS, afin de réduire cette précarité et de favoriser leur intégration sociale et professionnelle. Pour la période 2023-2024, 45 CPAS sont concernés, pour un total de 83 groupes de femmes. Le soutien va du renforcement de leur propre image à la recherche d'une formation, d'un emploi ou d'un logement. Il permet l'amélioration des conditions de vie et renforce la capacité d'autonomie de ces femmes (empowerment).*
- o *Depuis 2022, grâce aux fonds du plan de relance européen, le SPP s'est engagé durablement dans la lutte contre la fracture numérique avec la mise en place du service Digilab (Laboratory for Digital Inclusion), un service qui compte actuellement 8 personnes qui assurent l'accompagnement de 84 projets d'inclusion numérique des personnes les plus précarisées.*
- o *Le SPP met en oeuvre la politique fédérale des grandes villes (PGV), lancée en 1999 par le gouvernement fédéral pour soutenir les quartiers urbains en difficulté. En octobre 2023, une conférence a été organisée à Bruxelles sur la problématique du harcèlement des femmes sur l'espace public, en collaboration avec le réseau européen EUKN (European Urban Knowledge Network).*
- SPF Mobilité et Transports: *BELIRIS a développé diverses initiatives durables pour renforcer son rôle de facilitateur de projets de construction, de rénovation et de restauration à Bruxelles. Fort d'un effectif d'environ 115 personnes, BELIRIS réalise des projets qui améliorent la qualité de vie des habitants et des visiteurs de la capitale. Parmi les nouveautés figurent la nomination d'un référent mobilité alternative, destiné à conseiller les équipes sur les différentes options de transport au sein de Bruxelles. Un consultant a également été engagé pour identifier les obstacles à la circularité et à la durabilité.*
- SPF Santé publique, Sécurité de la Chaîne alimentaire et Environnement :
 - o *Nos diverses actions dans le cadre de la lutte contre les addictions contribuent à l'ODD 3 et notamment aux cibles 3.4 et 3.5 « Renforcer la prévention et le traitement de la toxicomanie, y compris l'abus de stupéfiants et l'usage nocif de l'alcool ». En 2023, la Belgique a adopté des approches novatrices centrées sur des stratégies interfédérales globales pour traiter les problèmes liés aux dépendances, tels que l'alcool, le tabac et les jeux de hasard.*
 - o *En juillet 2023, le programme 2023-2027 du [NAPAN](#) (Nationaal Actie Plan d'Action National) qui concerne la réduction des risques liés à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques a été approuvé par le Conseil des Ministres et des moyens supplémentaires pour la mise en oeuvre de ce plan ambitieux ont été libérés lors du conclave budgétaire d'octobre 2023. Ce plan oeuvre notamment pour l'atteinte de plusieurs ODD : 2, 3, 6, 11, 12, 16 et 17.*
 - o *Un des principes transversaux des plans de relance des Etats membres est le principe [Do No Significant Harm](#)*

ou DNSH, ne pas causer de préjudice important aux 6 objectifs environnementaux définis dans le Règlement européen sur les investissements durables (2020/852) (notamment ODD 7, 13, 15, 17). Afin de s'assurer que les investissements et les réformes fédérales financées par leur plan de relance ne portent pas de préjudice important à aucun de ces six objectifs, le service DNSH a été créé au niveau de la DG Environnement.

- *SPF Sécurité sociale : Les activités du core-business du SPF SS sont très souvent en lien direct avec les objectifs de DD. En ce sens :*
 - o *Le SPF Sécurité sociale participe au groupe de travail Social Impact COVID-19 Crisis (GT SIC). Les priorités du GT SIC sont les suivantes : suivre l'impact socio-économique de COVID-19, évaluer l'impact à court terme des mesures déjà prises (suivi), simuler l'impact des nouvelles mesures à prendre (évaluation «ex-ante») et identifier des groupes à risque.*
 - o *Le SPF met à disposition son expertise lors de sa participation à différents réseaux tels que : le réseau européen EPSCO, le réseau européen MISSOC, le réseau BELINCOSOC, le réseau européen sur l'accès à la protection sociale et le réseau lutte contre la pauvreté (liste non exhaustive).*

5

LISTE DES ABRÉVIATIONS

AAR	Arrêté Royal
BFP	Bureau Fédéral du Plan
CIDD	Commission Interdépartementale pour le Développement Durable
CIMDD	Conférence Interministérielle pour le Développement Durable
DD	Développement Durable
EMAS	Eco-Management and Audit Scheme
GT	Groupe de Travail
IFDD	Institut Fédéral pour le Développement Durable
ISR	Investissement socialement responsable
NBA	National Baseline Assessment
NVR	National Voluntary Review (Revue nationale volontaire)
OCDE	Organisation de Coopération et de Développement économiques
ODD	Objectifs de Développement Durable
PAN	Plan d'Action National
PFDD	Plan Fédéral de Développement Durable
PME	Petites et Moyennes Entreprises
RSD/RSE	Responsabilité Sociétale des Organisations / Responsabilité Sociétale des Entreprises
SDG	Sustainable Development Goals (Objectifs mondiaux de développement durable)
SPF	Service Public Fédéral
SPP	Service Public fédéral de Programmation
TFDD	TaskForce Développement Durable
UNGP	United Nations Guiding Principles
VLT	Vision à Long Terme en matière de Développement durable



Commission Interdépartementale
pour le Développement Durable

RAPPORT ANNUEL 2023 DE LA CIDD

EDITEUR RESPONSABLE :
Dieter Vander Beke,
Président de la Commission Interdépartementale pour le
Développement Durable (CIDD)

PUBLICATION
MARS 2024

Secrétariat de la CIDD
assuré par l'Institut Fédéral
pour le Développement Durable (IFDD),

Rue Ducale 4, 1000 Bruxelles
Tél. : 02/501.04.62
